

**RAPPORT
DE
L'ETUDE DU PLAN DE BASE
SUR
LE PROJET D'AMENAGEMENT DE LA MAISON
DE
RADIODIFFUSION-TELEVISION
EN
REPUBLIQUE DU SENEGAL**

OCTOBRE 1986

AGENCE JAPONAISE DE COOPERATION INTERNATIONALE

JICA LIBRARY



102972811

**RAPPORT
DE
L'ETUDE DU PLAN DE BASE
SUR
LE PROJET D'AMENAGEMENT DE LA MAISON
DE
RADIODIFFUSION-TELEVISION
EN
REPUBLIQUE DU SENEGAL**

OCTOBRE 1986

AGENCE JAPONAISE DE COOPERATION INTERNATIONALE

國際協力事業團	
受入 月日 '87. 1. 29	526
登録 No. 15923	79
	GRS

AVANT - PROPOS

En réponse à la demande du Gouvernement de la République du Sénégal, le Gouvernement du Japon a décidé d'exécuter une étude sur le Projet d'Aménagement de la Maison de Radiodiffusion-Télévision, et l'a confiée à l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA).

JICA a envoyé, du 27 mai au 21 juin, au Sénégal une mission dirigée par Mr. Shinichi TAKEUCHI, Investigateur de la Division de la Coopération Internationale, Bureau de la Politique des Télécommunications, Ministère des Postes et Télécommunications, en vue de procéder à une étude du plan de base.

La mission a échangé ses vues avec les autorités concernées du Gouvernement du Sénégal, et effectué des études sur place. Dès le retour de cette mission au Japon, l'étude a été approfondie et le rapport préparatoire a été rédigé.

Afin d'expliquer et de discuter le contenu de ce rapport, du 27 septembre au 9 octobre a été envoyée une autre mission dirigée par Mr. Yoshifumi IKEDA, Directeur Adjoint de la Division de l'Administration, Bureau de la Radiodiffusion-Télévision, Ministère des Postes et Télécommunications. Et par la suite, le présent rapport a été rédigé.

Je souhaite que ce rapport permette la réussite du Projet et contribue au renforcement des relations amicales entre nos deux pays.

Je voudrais exprimer mes remerciements sincères aux autorités concernées du Gouvernement de la République du Sénégal, pour leur coopération à la mission.

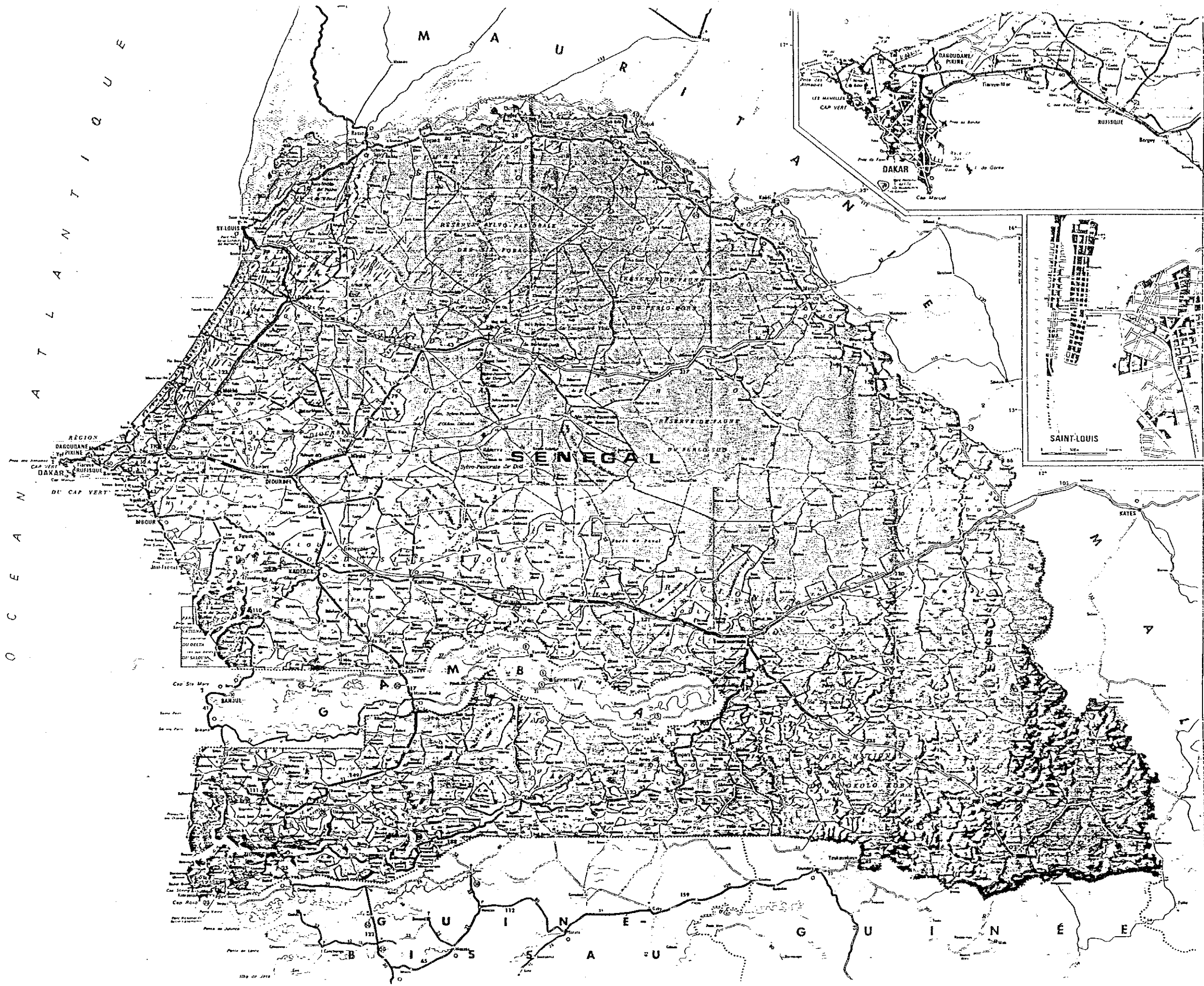
Octobre 1986



Keisuke ARITA

Président

Agence Japonaise de
Coopération Internationale



O
C
E
A
N

A
T
L
A
N
T
I
C
O
U
E

M
A
U
R
I
T
A
N
I
A

D
A
K
A
R

S
A
I
N
T
-
L
O
U
I
S

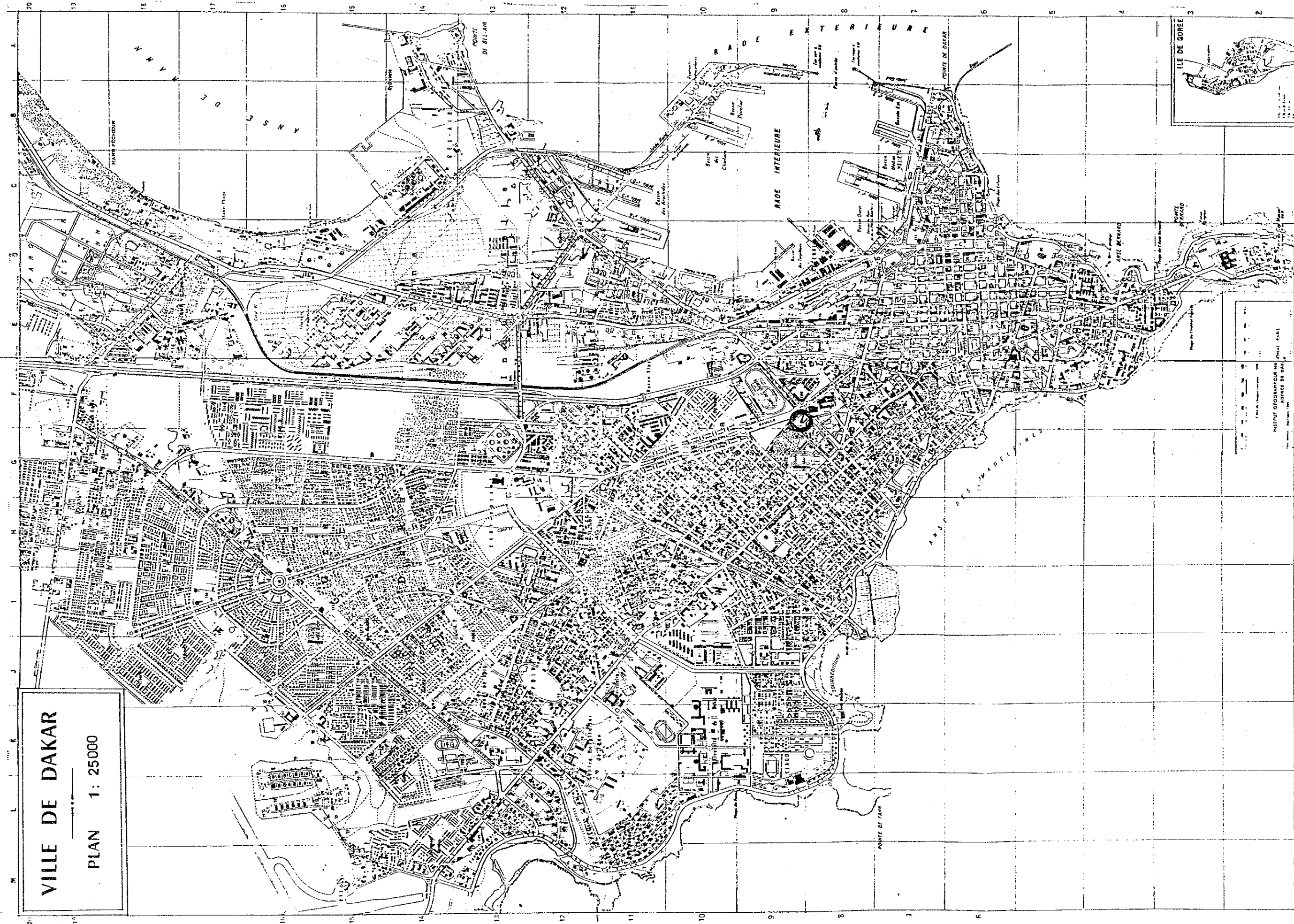
S
E
N
E
G
A
L

C
A
S
A
M
A
N
C
E

G
U
I
N
E
E
-
G
U
I
N
E
E

VILLE DE DAKAR

PLAN 1: 25000



INSTITUT GEOGRAPHIQUE NATIONAL (PARIS)
ATLASES DE DAKAR



NOUVELLE MAISON DE L' O. R. T. S.

SOMMAIRE

SOMMAIRE

La République du Sénégal située à l'extrémité occidentale du continent africain, est le centre politique, économique et culturel de l'Afrique occidentale.

La partie occidentale du pays est bordée par l'Océan Atlantique; au Nord s'étend le désert du Sahara. C'est un pays plat d'une superficie de 196.722 km² (à peu près la moitié du Japon) dont une grande majorité est dominée par la savane.

Sa population se chiffre à 6.480.000 habitants (en 1985) parmi lesquels plus de 70% travaillent dans l'agriculture. L'arachide et son industrie de transformation, ainsi que les produits maritimes sont les principales ressources économiques du pays.

La langue officielle est le français. Comme beaucoup de pays africains, la population sénégalaise est composée de plusieurs ethnies ayant chacune sa propre langue, de sorte que le français n'est en fait parlé couramment qu'en milieu urbain. D'ailleurs, le Sénégal, en vue de stimuler le sentiment national entreprend une campagne d'alphabétisation de son peuple en langues nationales.

Le Gouvernement du Sénégal, reconnaissant qu'il n'est plus possible de dissocier l'information du développement économique et social et de l'éducation, dans son VII^e Plan de développement économique et social, dont les spécificités s'articulent autour des 3 axes principaux que sont la nouvelle politique industrielle, la politique agricole et l'école nouvelle, assigne aux moyens de diffusion de l'Office de Radiodiffusion et Télévision du Sénégal (l'O.R.T.S), que sont la radio et la télévision, des rôles importants dans la vulgarisation des objectifs du développement et dans les transmissions des informations, ainsi il entend les mettre en valeur dans ses efforts pour sortir le Sénégal du sous-développement.

En 1939, fut créée «la Radio Internationale de l'Afrique Occidentale» qui sera rebaptisée en 1973 sous le nom de l'Office de Radiodiffusion et Télévision du Sénégal (l'O.R.T.S) comme l'unique organisme national de radiodiffusion et de télévision placé sous la tutelle du Ministère de la Communication. Depuis lors, l'O.R.T.S remplit sa mission de diffusion radio-télévisée. Or, depuis quelques années, il se trouve en difficulté de

maintenir et d'améliorer en qualité et en quantité les programmes radiophoniques et télévisés, à cause de l'exigüité et la vétusté marquées des locaux, du manque de matériels et de leur vieillissement dû à l'usure, et de plus, sa situation actuelle ne permet pas pour autant l'extension et la réparation des locaux.

Dans une telle situation, le Gouvernement du Sénégal décida de réaliser le «Projet de construction du nouveau Centre de diffusion radio-télévisée» à Dakar, la capitale, et demanda à cet effet, au Gouvernement du Japon une Coopération Financière Non-Remboursable.

C'est dans ce contexte que l'Etude des Plans de Base a été exécutée, et le présent Rapport résume les résultats de cette étude. Les résultats des analyses des études et des documents ont permis de fixer les objectifs suivants: le nombre d'heures de diffusion de la télévision sera porté à 55,5 heures, dans lesquelles 60% seront des programmes de production nationale; pour la radio, les programmes seront améliorés dans leur ensemble. Pour atteindre ces objectifs, il conviendrait de prévoir, un studio de 200 m², et un autre de 50 m² pour la télévision, 2 studios de 50 m² et 2 autres de 15 m² pour la radio, la surface de l'établissement qui va les englober serait d'environ 3.434 m².

Les dimensions détaillées de l'établissement sont les suivantes:

Bâtiments:

Bloc Studio (bâtiment à 2 niveaux, en béton armé)	2.000 m ²
Bloc Administratif (bâtiment à 3 niveaux, en béton armé)	1.434 m ²
<hr/>	
Total	3.434 m ²

Le Bloc studio est constitué des studios de télévision de 200 m² et de 50 m², le centre Nodal de télévision, 2 studios radio de 50 m² et 2 autres de 15 m², le centre de modulation pour radio, la salle de post-synchronisation, 7 salles de montage VTR.

Equipements:

Tour hertzienne: hauteur: 30m (installation d'antennes pour émission en FM, émission et réception pour la station terrienne, pour liaison entre studio et émetteur (STL))

Le terrain prévu pour la construction (ci-après dénommé le Site) est situé dans la zone de réexploitation de 1ère importance de Médina à Dakar, la capitale. Il est placé en face de la Grande Mosquée, dans une zone appelée Triangle Sud. C'est un terrain plat d'environ 10.000 m², avec les 3 côtés qui donnent sur les routes, dont le côté principal se trouve sur le Boulevard du Général Charles De Gaulle.

Le coût d'ouvrage du Projet pris en charge par le Gouvernement du Sénégal est évalué à 53 millions de francs CFA, et la durée des travaux nécessaire est estimée à 18 mois.

L'organisme responsable de l'exécution du présent Projet de la partie sénégalaise est l'O.R.T.S. On a estimé à environ 118 millions de francs CFA (environ 59.000.000 yens) les frais d'entretien du nouveau Centre, cette somme ne paraît pas être au-dessus de ses moyens, vu ses situations financières des années précédentes.

On estime que la Coopération Financière Non-Remboursable du Japon vis à vis de la réalisation du présent Projet pourrait être justifiée par des raisons telles que: 1) l'exiguité et la vétusté des locaux de diffusion radio-télévisée qui ne permettent pas le perfectionnement des productions de programmes, 2) les ondes de la diffusion radio-télévisée, qui grâce à leur caractère impartial, exercent des influences et des effets sur un nombre considérable de populations, notamment leurs effets éducatifs sur les enfants non scolarisés, 3) les influences des informations sur la production agricole, 4) le présent Projet a pour objet la construction d'un centre de diffusion radio-télévisée à caractère public et à faible rendement.

En ce qui concerne le système d'exploitation et de maintenance, l'O.R.T.S, en tant que centre de diffusion radio-télévisée, possède des mérites et des expériences suffisants. L'habileté technique de son personnel de maintenance et les capacités de ses techniciens de studio ne posent pas particulièrement de problèmes. Cependant, le Gouvernement du Sénégal a

demandé dans le cadre du présent Projet, la coopération technique. Pour que la production des programmes et les techniques de studio puissent être performantes, il est tout aussi souhaitable d'instituer la coopération technique dans ces domaines, que de construire le nouveau Centre.

On prévoit que le présent Centre de diffusion radio-télévisée, à travers ses programmes culturels et éducatifs, destinés au monde rural, à la jeunesse, à la formation de masse, à la vulgarisation économique et agricole, jouera un rôle important pour éveiller la conscience des populations, et de ce fait, aidera à former des ressources humaines capables de contribuer à l'édification de la nation, à l'amélioration du niveau de vie et au développement des activités productrices, contribuant considérablement au développement du pays.

TABLE DES MATIERES

AVANT-PROPOS

CARTES GEOGRAPHIQUES

ILLUSTRATION DE L'ETABLISSEMENT A SON ACHEVEMENT

SOMMAIRE

TABLE DES MATIERES

CHAPITRE I	INTRODUCTION	1
CHAPITRE II	ARRIERE-PLANS DU PROJET	4
	2-1 Situation du Présent Projet	4
	2-1-1 Plan de Développement Economique et Social	4
	2-1-2 Projet de développement concernant L'O.R.T.S	6
	2-1-3 Projet de la nouvelle Maison de l'O.R.T.S	8
	2-2 Aspect Actuel de l'O.R.T.S	8
	2-2-1 Historique	8
	2-2-2 Organisation, personnel et gestion	11
	2-2-3 Aspects généraux des programmes	15
	2-2-4 Etablissements actuels	16
	2-2-5 Taux de couverture des émissions de radiodiffusion et de télévision, et aspects d'utilisation des ondes reçues	20
	2-3 Différentes Etapes de la Demande et Son Contenu	22
CHAPITRE III	CONTENU DU PROJET	25
	3-1 But	25
	3-2 Examen du Contenu de la Demande	25
	3-2-1 Nécessité de la radiodiffusion et de la télévision	25
	3-2-2 Situation actuelle de la radiodiffusion et ses problèmes	34
	3-2-3 Projet d'augmentation des programmes de la radiodiffusion	36
	3-2-4 Situation actuelle de la télévision et ses problèmes	37

3-2-5	Projet d'enrichissement des programmes de la télévision	39
3-2-6	Examen des matériels de production des programmes	42
3-2-7	Problèmes des équipements actuels	45
3-3	Cadres Généraux du Projet	46
3-3-1	Organisme d'exécution, système de gestion	46
3-3-2	Projet fondamental	46
3-3-3	Aspects généraux du Site du projet	54
3-3-4	Aspects généraux des matériels et des équipements	57
3-3-5	Projet du personnel	59
3-4	Coopération Technique	65
CHAPITRE IV	PLAN DE BASE	67
4-1	Directives des Plans de Construction	67
4-2	Examen des Conditions des Plans de Construction	68
4-3	Projet de Base	70
4-3-1	Etablissement des dimensions	70
4-3-2	Projet de disposition	75
4-3-3	Projet de construction	78
4-3-4	Projet de matériels	97
4-3-5	Plan de base	106
4-4	Projet d'Exécution	114
4-4-1	Conditions de construction et directives d'exécution	114
4-4-2	Répartition des travaux	115
4-4-3	Projet de supervision de l'exécution des travaux	117
4-4-4	Projet de fourniture des matériaux de construction et des matériels	119
4-5	Programme d'Exécution	121
4-6	Frais d'Entretien	122
4-7	Coûts d'Ouvrage Approximatifs	130

CHAPITRE V	EVALUATION DU PROJET	131
CHAPITRE VI	CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	135
	6-1 Conclusion	135
	6-2 Recommendations	136
ANNEXES		
	1. Liste des Autorités Concernées	141
	2. Composition des Membres de l'Equipe	143
	3. Calendrier de l'Etude	145
	4. Procès-verbaux	149
	5. Documents Relatifs au Site du Projet (dernieres photo du terrain, documents de l'étude du sol, états des infrastructures)	158
	6. Territoire de Couverture de Diffusion Radio-télévisée	173
	7. Projet d'Enrichissement des Programmes Radio-télévisés	175
	8. Liste des Documents Recueillis	177

CHAPITRE I INTRODUCTION

CHAPITRE I INTRODUCTION

Le Sénégal est une république de l'Afrique Occidentale Française, située à l'extrémité occidentale du continent africain. Donnant sur l'Océan Atlantique à l'Ouest, ses frontières sont aux confins de la République Islamique de Mauritanie, de la République du Mali, et de la République de la Guinée, et à l'intérieur de son territoire, tout le long du fleuve Gambie, il contourne en quelque sorte la Gambie, pays indépendant. Une grande partie de son territoire est plate et dominée par la savane. Sa superficie se chiffre à 196.722 km² (à peu près la moitié du Japon). Le Sénégal a une population totale d'environ 6.480.000 habitants (recensement de 1985), dont la répartition dans les secteurs est de: 77% dans le secteur agricole, 10% dans le secteur industriel, et 13% dans le tertiaire. Le produit principal est l'arachide, une culture d'exportation, qui, depuis son introduction vers la moitié du dix-neuvième siècle, à l'époque de colonisation française, est actuellement cultivée sur une surface de 100 ha qui correspond à peu près à la moitié des terres cultivables.

L'arachide et son industrie de transformation, et les produits maritimes rapportent à eux seuls un peu moins de 70% de recette en devise étrangère. Cependant, à cause de la sécheresse de ces dernières années son économie est en stagnation. En commerce extérieur, l'importation dépassant toujours l'exportation, le déficit commercial s'accroît (importations: 357 milliards de francs CFA, exportations: 255 milliards de francs CFA, en 1985), cela est dû d'une part à l'augmentation des prix des biens de consommation importés et d'autre part à la diminution des récoltes d'arachide destinée à l'exportation.

Le Sénégal est relativement proche de l'Europe, ce qui lui vaut son nom de «seuil de l'Afrique». Son histoire de contacts et des relations avec l'Europe remonte au quinzième siècle. Vers la moitié du dix-neuvième siècle, la suprématie de la France au Sénégal a été consolidée, et progressivement les infrastructures de base du Sénégal actuel, les systèmes administratifs, les infrastructures des chemins de fer et routières s'organisèrent. En 1958, le Sénégal devint une République autonome au sein de l'Afrique Occidentale Française. En 1960, juste après l'éclatement de la Fédération du Mali dont il faisait partie avec la République du Soudan (Mali actuel),

le Sénégal de nouveau déclara son indépendance, et depuis lors, demeura une nation de l'Afrique Occidentale Francophone. Le Sénégal, dont l'une des personnalités les plus représentatives est le premier président Léopold Sédar Senghor, poète et savant, auteur d'illustres ouvrages littéraires d'expression française, dont l'exemple a été suivi par de nombreux écrivains et poètes de même expression, et également d'éminents auteurs cinématographiques, est un des pays où les activités culturelles sont les plus développées de l'Afrique.

Bien que le français soit la langue officielle du Sénégal, en dehors des villes, les autres langues nationales, Wolof entre autres, sont plus couramment utilisées, et une tendance d'alphabétisation en langues nationales s'installe progressivement.

Mais, quand on considère l'éducation au niveau des populations, se pose le problème du taux élevé d'analphabètes (55% en moyenne), notamment dans les milieux ruraux. C'est pour cette raison que les diffusions radio-télévisées, excellents instruments de communication, capables de transmettre en un clin d'oeil, les sons et images à toute la population de n'importe quelles contrées du pays, occupent une place privilégiée dans l'éducation scolaire, la formation de masse et la vulgarisation des cultures, et que le Gouvernement du Sénégal s'efforce de mettre en valeur ces moyens audiovisuels afin de pouvoir atteindre les objectifs du VII^e Plan Quadriennal de Développement Economique et Social. Actuellement la radio émet 446 heures de programmes par semaine, et couvre 100% du territoire et de la population. La télévision émet 42 heures par semaine en privilégiant les programmes à caractère éducatif, et couvre les 17% du territoire et 40% de la population. Par ailleurs, selon l'étude effectuée récemment, les taux de l'audience de la radio et de la télévision atteignent, avec les pratiques d'écoute collective, les taux de 72% et 58% respectivement.

Cependant, il apparaît que l'immeuble qu'occupe actuellement l'O.R.T.S, construit en 1937, est non seulement inadapté à sa fonction de production studio, mais, par sa vétusté prononcée et par le manque de matériels, il entrave le bon fonctionnement et cause des difficultés pour l'amélioration des émissions de la radiodiffusion et de la télévision. Le Gouvernement du Sénégal, afin de résoudre ces difficultés, a élaboré un projet qui consiste à construire une nouvelle Maison de l'O.R.T.S, et a demandé au Gouvernement

du Japon la Coopération Financière Non-Remboursable pour la réalisation de ce projet.

En réponse à cette demande, le Gouvernement du Japon, par l'intermédiaire de l' Agence Japonaise de Coopération Internationale (la J.I.C.A), décida d'envoyer une équipe d'Etude dirigée par M.Shin-ichi Takeuchi fonctionnaire investigateur de la Coopération Internationale de la Division de la Coopération Internationale, à la Direction de la Politique de Communication du Ministère des Postes et Télécommunications, afin de mener l'Etude des Plans de Base durant la période du 27 mai au 21 juin 1986. Pendant cette période, l'équipe a eu des discussions avec les autorités concernées et a exploré l'actuel établissement et le Site prévu pour le Projet.

Plus tard, des analyses et des examens des résultats des études effectuées sur place ont permis de vérifier la factibilité du présent Projet en tant que projet de la Coopération Financière Non-Remboursable, et en même temps, de mettre en ordre sous forme du Rapport de l'Etude du Plan de Base (avant-projet), les plans de base, le compte approximatif des coûts d'ouvrage, le programme d'exécution, l'évaluation du Projet et les recommandations. L' équipe de l'Etude s'est de nouveau rendu au Sénégal du 27 septembre au 9 octobre 1986. Les discussions ont eu lieu avec les autorités concernées sur le présent Rapport (avant-projet) et les 2 parties ont vérifiés les principaux sujets qui ont été retenus dans le Procès-Verbal des discussions.

Le présent Rapport a été rédigé d'après l'ensemble de ces résultats obtenus.

En ce qui concerne la composition des membres de l'équipe, son calendrier de séjours et les textes de Procès-Verbal, il faudra se référer aux Annexes.

CHAPITRE II ARRIERE-PLANS DU PROJET

CHAPITRE II ARRIERE-PLANS DU PROJET

2-1 Situation du Présent Projet

2-1-1 Plan de Développement Economique et Social

Le VII^e Plan Quadriennal de Développement Economique et Social (1985~1989) a été adopté en Mai 1985 par le Conseil Spécial des Ministres.

Le VI^e Plan de Développement Economique et Social, avait pour but d'élever le taux de croissance du Produit Intérieur Brut (PIB) à 3,2% par an, de les redresser par des reprises des productions agricoles et industrielles, et d'investir les 63% du budget destiné aux investissements aux secteurs de production directe. Cependant, le taux de croissance de PIB a été de 2,85% (1980~1984). Le P.I.B a évolué de 742 millions de Francs CFA en 1980 à 831 millions de Francs CFA en 1984, entraînant d'une part la croissance du secteur secondaire et d'autre part la baisse du secteur primaire.

En ce qui concerne les montants totaux réajustés des investissements du VI^e Plan, ceux des projets nationaux ont atteint le montant de 650.200 millions de Francs CFA, dont les 69% ont été investis dans le secteur secondaire, en particulier le secteur de l'industrie de transformation et l'industrie minière, et au secteur primaire qui comprend l'agriculture et l'alimentation en eau potable des régions rurales.

La récapitulation du VI^e Plan du Développement Economique et Social a révélé l'importance des projets du secteur productif, de l'éducation, de la santé publique, et de la communication, et également des projets de réhabilitation et maintenance des patrimoines existants.

Selon la perspective d'avenir du VII^e Plan, le P.I.B passera de 937.600.000.000 Francs CFA en 1985 à 1.063.700.000.000 Francs CFA en 1989, ce qui permettra à l'économie sénégalaise d'atténuer à moitié le taux de dépendance de son économie (dettes extérieures/P.I.B) au cours du présent Plan.

L'objectif visé du VII^e Plan, est d'atteindre à 3,2% le taux de croissance de l'économie nationale (dont le montant d'investissement s'élève à 624

millions de Francs CFA), et respectivement à 4,1% pour le primaire, à 4,1% pour le secondaire, et à 3,3% pour le tertiaire.

La possibilité d'accomplissement de ces objectifs dépend de l'efficacité des directives des Programmes d'ajustement à moyen et long termes adoptés par le Gouvernement.

Les montants d'investissement de chaque secteur prévu dans le VII^e Plan de Développement Economique et Social sont détaillés dans le tableau 2-1, ci-dessous :

Tableau 2-1
Les Investissements au VII^e Plan Quadriennal (1985-1989)

En Millions de Frs 1985

S E C T E U R S	Coût VII' Plan	Financement	
		Interne	Externe
PRIMAIRE	199.701	13.948	185.753
Productions végétales	91.443	5.222	86.221
Elevage	10.259	1.443	8.816
Pêche	32.558	3.532	29.026
Forêts, Protection Nature	23.619	2.888	20.731
Hydraulique rurale et pastorale	38.043	105	37.938
Hydraulique agricole	3.779	758	3.021
SECONDAIRE	161.075	33.378	127.697
Energie	35.110	7.385	27.725
Mines	41.245	8.916	32.329
Industries	81.154	16.648	64.506
Artisanat	3.566	429	3.137
TERTIAIRE	128.705	45.232	83.473
Commerce	3.853	2.873	980
Tourisme	20.518	18.213	2.305
Transports routiers	25.472	8.115	16.505
Transports ferroviaires	24.620	3.270	23.515
Transports aériens	12.810	3.610	9.200
Transports maritimes	7.480	1.050	6.430
Télécommunications	32.639	8.101	24.538
QUATERNAIRE	135.124	36.487	98.637
Urbanisme, Environnement,			
Espaces verts	2.314	2.175	139
Habitat	17.688	7.271	10.417
Hydraulique urbaine et Assainis.	43.182	8.704	34.478
Santé -- Nutrition	13.444	1.477	11.967
Education -- Educat. surveillée	19.224	4.531	14.693
Développement social	13.508	1.640	11.868
Information	4.127	238	3.889
Jeunesse et Sports	2.260	2.060	200
Culture	1.919	556	1.363
Etudes et Recherches	12.458	2.835	9.623
Equipements administratifs	5.000	5.000	---
TOTAL PROJETS NATIONAUX	624.605	129.045	495.560

2-1-2 Projet de développement concernant l'O.R.T.S

Les spécificités du VII^e Plan de Développement Economique et Social s'articulent autour des 3 axes principaux: la nouvelle politique industrielle, la politique agricole et l'école nouvelle. Or dans un pays en voie de développement comme le Sénégal, il n'est plus possible de dissocier l'information du développement économique et social et de l'éducation. Ce postulat admis, la mission assignée à l'O.R.T.S, l'unique organisme public de diffusion radio-télévisée du Sénégal consiste à en faire un outil pédagogique, un instrument d'information, de formation et d'éducation de masse.

Dans le cadre du Plan de Développement Economique et social, l'O.R.T.S, avec l'Agence de Presse Sénégalaise (A.P.S), le journal quotidien «Le soleil», le périodique mensuel d'économie «l'Ouest Africain», la revue culturelle trimestrielle «Revue Ethiopiques», appartient au secteur de l'information placé sous la tutelle du Ministère de la Communication.

Dans le VII^e Plan Quadriennal de Développement Economique et Social, le bilan du VI^e Plan concernant l'O.R.T.S peut être résumé de la manière suivante:

- 1) Amélioration Maintenance Radio-TV
- 2) Acquisition cars de reportage radio
- 3) Equipement de studio
- 4) Centre Radio Emetteur TAMBA
- 5) Emetteur Radio
- 6) Equipement technique TV
- 7) Amélioration Maintenance
- 8) Equipement cinéma
- 9) Plan d'urgence O.R.T.S (financement de la Caisse Centrale de Coopération Economique (C.C.C.E))
- 10) Rénovation Moyens de production (financement de l'équipement par l'Allemagne Fédérale)
- 11) Etudes de la Maison de l'Information et de la Presse (n'ont pas été exécutées)
- 12) Diffusion 3/4 de pouce

- 13) Récepteurs TV dans les communautés rurales (financement de l'Italie)
- 14) Deuxième Centre Emetteur TV de Ziguinchor (financement de la France, actuellement les travaux sont en cours, le Centre pourra commencer son fonctionnement en Décembre 1986/Janvier 1987).
- 15) Modulation de Fréquence (financements de l'Allemagne Fédérale et la Suisse)

A la suite du bilan des projets du VI^e Plan, le VII^e Plan établit des nouveaux projets ci-dessous:

- 1) Laboratoire de développement films couleurs:

L'acquisition et l'installaion d'une machine à développer les films en couleur, à l' O.R.T.S.

- 2) Réémetteur Radio

La réhabilitation des centres de réémission de Matam, Linguère et Podor.

L'acquisition et l'installation de nouveaux centres de réémission de Kedougou, Kolda, Velingara, Bakel, Diourbel et Malem Hodar.

- 3) Centres émetteurs TV de Kaolack et Louga:

L'implantation de 2 réémetteurs (avec secours) de 500 W à Kaolack et à Louga et des bâtiments qui vont les abriter. (le projet du Centre émetteur de Louga sera réalisé dans le cadre de la coopération de l'Arabie Saoudite)

- 4) Cars de reportage légers: Projet évalué à 263 millions, coût de fonctionnement/an: 5,5 millions.

L'acquisition de 2 cars de reportage TV, type fourgeon Standard de 6,5 tonnes.

- 5) Emetteurs Radiodiffusion Sonore

Remplacement des 2 émetteurs de grande capacité du centre émetteur de la Radiodiffusion de Rufisque. (300 kW OM, 100 kW OC)

- 6) Etudes de la Maison de l'Information et de la Presse (poursuivies dans le cadre du VII^e Plan pour un montant de 750 millions)

2-1-3 Projet de la nouvelle Maison de l'O.R.T.S

La réalisation de la nouvelle Maison de l'O.R.T.S, l'objet de la présente demande du Gouvernement du Sénégal, englobe le programme d'action constitué des projets qui n'ont pas pu être achevés ou réalisés au VI^e Plan, et des nouveaux projets ou ceux qui sont poursuivis au VIII^e Plan.

Autrement dit, c'est une synthèse des projets tels que l'amélioration de la maintenance Radio-TV, l'équipement studio, l'équipement technique TV, la rénovation des moyens de production, les études de la Maison de l'Information et de la Presse, etc.

2-2 Aspect Actuel de l'O.R.T.S

2-2-1 Historique

L'O.R.T.S a été créé en 1973 par la loi 73-51 du 4 Décembre 1973. L'O.R.T.S est un établissement public à caractère administratif régi par le décret 74-94 du 25 janvier 1974. Actuellement, l'O.R.T.S est le seul organisme public de diffusion radio-télévisée placé sous la tutelle du Ministère de la Communication.

A l'origine, en 1939, il fut appelé «Radio Inter de l'Afrique Occidentale», et devint la première station radio d'Afrique Noire Francophone ayant pour rôle d'émettre des ondes radiophoniques au service des pays francophones.

Le véritable aménagement des équipements de la Station de la radiodiffusion a débuté en concordance avec la création de «Radio Sénégal» réorganisée autour de 1960, l'année de l'Indépendance du Sénégal. Depuis lors, l'émetteur à grande puissance fut installé au Centre émetteur de Rufisque, la banlieue de Dakar, et l'actuelle Maison de l'O.R.T.S, située en face de l'avenue de la République fut aménagée.

La diffusion télévisée débuta à Dakar en 1962, dans le cadre de Projet-pilote de l'UNESCO. Le véritable aménagement des équipements de diffusion de la télévision a commencé après la création de l'O.R.T.S, lorsque, en 1974, la station émettrice de Thiès, à 60 km de Dakar, fut construite, et les studios de télévision furent installés à l'actuelle Maison de l'O.R.T.S.

• Nombre du personnel de l'O.R.T.S. Dakar

• Taux d'occupation

Figure 2-1 Organigramme de l'O.R.T.S

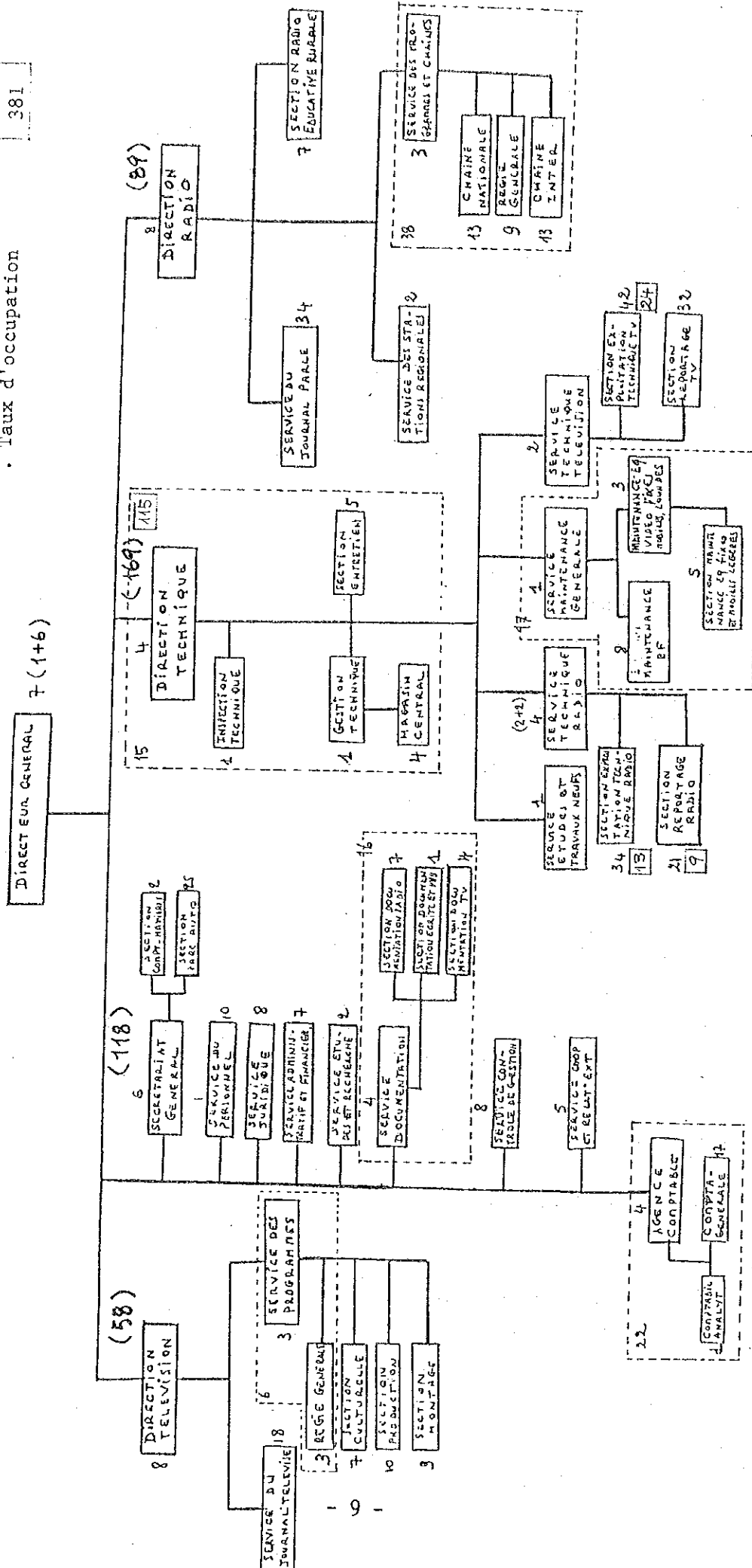
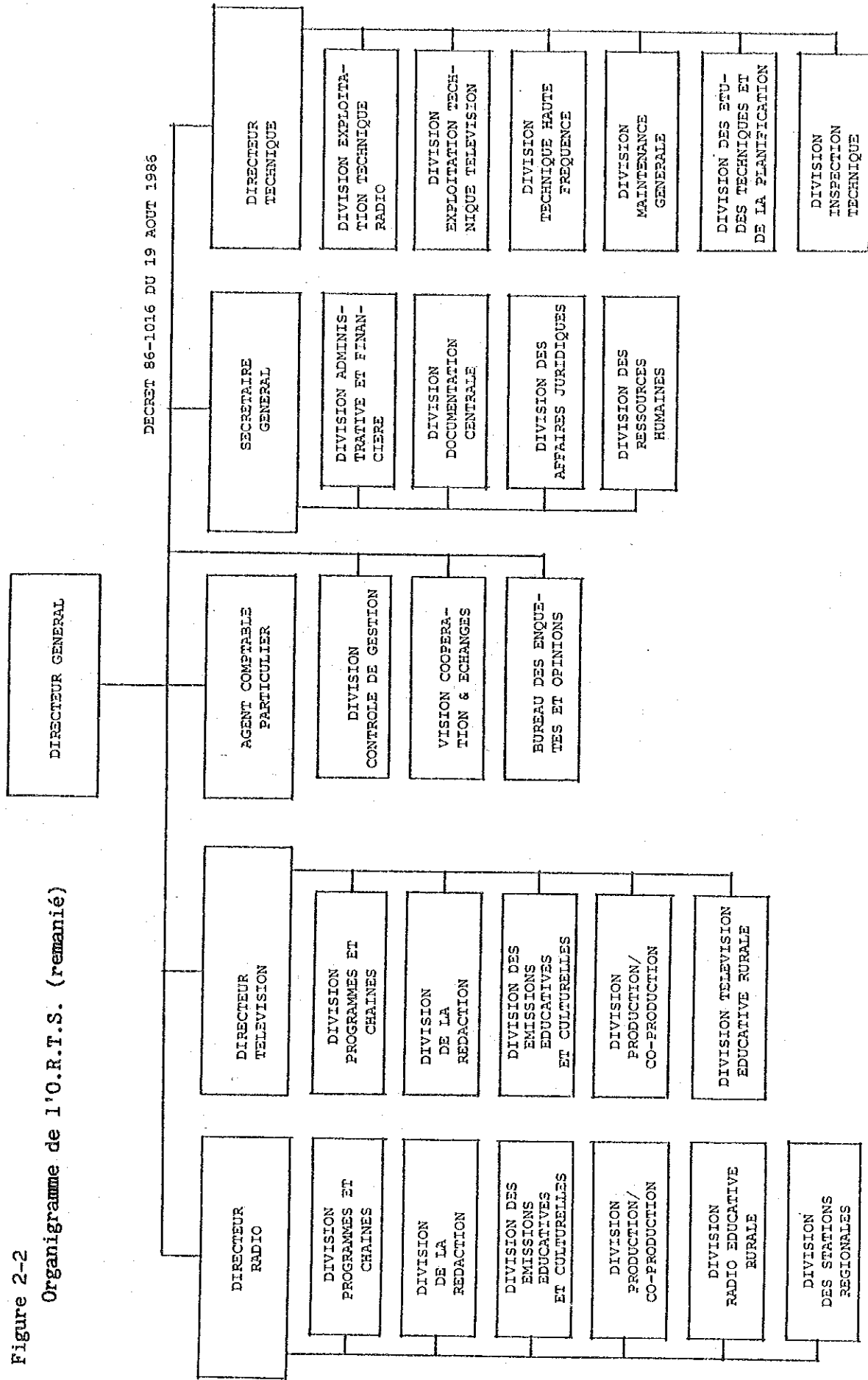


Figure 2-2

Organigramme de l'O.R.T.S. (remanié)



2-2-2 Organisation, personnel et gestion

(1) Organisation

L'administration de l'O.R.T.S est confiée au Directeur Général et au conseil d'Administration. Le Directeur Général est assisté dans ses tâches par les 3 Directeurs (Radio, Télévision et Technique). L'O.R.T.S est placé sous la tutelle du Ministère de la Communication, mais jouit de la personnalité juridique et de l'autonomie de gestion. Les programmes sont produits suivant les orientations et les recommandations du Conseil Consultatif des Programmes et de la Commission interministérielle. Le Conseil consultatif des Programmes est présidé par le Ministre de la Communication. Il est composé des représentants des départements ministériels, d'institutions publiques et des personnalités diverses (universitaires, littéraires, journalistes, etc, et représentants de tous les milieux). Au cours de ces sessions, à partir des critiques des émissions de la radio et de la télévision, les conseillers formulent des recommandations sur les orientations de base pour l'organisation des productions de programmes (plus de 3 sessions par an). La commission interministérielle est également présidée par le Ministre de la Communication, et composée des représentants des départements ministériels intervenant dans les domaines de l'éducation, de la jeunesse, du développement rural et social. Elle est chargée de déterminer l'orientation générale des programmes éducatifs à la radio et à la télévision, d'en prévoir les règles et les modalités de réalisation, de diffusion et d'exploitation (plus de 2 sessions par an). La figure 2-1 montre l'organigramme de l'O.R.T.S, constitué de 4 Directions, Radiodiffusion, Télévision, Technique et Direction Générale.

Cependant, en vue de faire face aux mutations du temps moderne, les remaniements seront apportés sur le plan technique comme celui de l'organisation de la gestion, pour permettre à l'office de fonctionner rationnellement. (cf. Figure 2-2)

(2) Etablissement

L'O.R.T.S dispose, outre la Maison de l'O.R.T.S de Dakar, de 4 centres émetteurs de radio à St-Louis, Kaolack, Tambacounda, Ziguinchor, 3

stations réémettrices de Matam, Linguère, Podor, et des centres émetteurs de télévision de Thiès et Tambacounda.

(3) Personnel

Le nombre total du personnel de l'O.R.T.S à la date du juillet 1986 est de 590, dont les 434 appartiennent à la Maison de l'O.R.T.S de Dakar. Le nombre du personnel appartenant à chaque direction et section est présenté dans le tableau 2-1. En ce qui concerne les sections de production et d'antenne de la radio et de la télévision, et celle du Journal parlé de la radio, de la Direction technique, on adopte le système à 3 rotations.

Le nombre et le classement en catégorie du personnel de la Maison de l'O.R.T.S à Dakar et des centres ou stations régionaux sont présentés dans les tableaux 2-1 et 2. La hiérarchie administrative est divisée en 4 échelons. Les cadres supérieurs ou leurs adjoints sont diplômés d'université, les cadres moyens ont fait 2 à 3 ans d'études universitaires.

Tableau 2-2 Nombre du personnel par ordre hiérarchique et par direction

SERVICE	Niveau de Qualification				
	Direct.Gle	Technique	Radio	Télévision	TOTAL
Cadres Supérieurs et Assimilés	17	16	12	16	61
Cadres Moyens	10	32	31	13	86
Personnel d'Exécution	41	115	26	22	204
Personnel de Soutien	50	6	20	7	83
TOTAL	118	169	89	58	434

Tableau 2-3 Nombre du personnel par ordre hiérarchique et par station régionale

NIVEAU \ REGION	THIES	ST. LOUIS	KADJACK	ZIGUINCHER	FAMBAL	HAUTS	LENGOUERE	TOTAL
Cadres Supérieurs et Assimilés	2	-	1	1	1	-	-	5
Cadres Moyens	2	4	5	4	3	1	1	20
Personnel d'exécution	3	27	26	22	15	-	1	94
Personnel de Soutien	5	8	8	8	6	1	2	37
TOTAL	12	39	40	34	25	2	4	156

(4) Gestion

Les moyennes des recettes et charges de l'O.R.T.S des 5 dernières années sont:

recettes	1.951.811.000	Francs CFA
charges	2.186.936.000	Francs CFA
-	235.125.000	Francs CFA

Sa gestion est donc déficitaire. Cependant, ces 2 dernières années, on note un signe d'amélioration de l'affaire:

Les recettes et charges de l'exercice 1984/85 sont les suivants:

	1984/1985	1985/1986
Recettes	1.737.065.886	1.822.478.739
Charges	2.068.515.222	1.757.478.739
	△ 331.449.336	+ 65.000.000

L'O.R.T.S, afin de rationaliser sa gestion, a fait preuve de beaucoup d'effort dans la diversification de ses sources de recette, d'une part, et dans la diminution de ses charges, d'autre part.

Comme sources de recettes, on peut énumérer les rubriques suivantes:

- avis et communiqué
- publicité à la radio

- publicité à la télévision
- locations de films
- sonorisation
- production et co-production
- réalisation de spots publicitaires
- copie de bandes
- publi-reportage
- location de matériel
- facturation de travaux techniques
- fourniture de cassettes et réalisation

Parmi celles-ci, les recettes des publicités de la télévision évoluent régulièrement, ce qui permet d'espérer un avenir prometteur. On peut même dire que l'avenir de la gestion de l'O.R.T.S en dépend. Le tableau ci-dessous montre cette évolution spectaculaire de la recette des publicités à la télévision:

Tableau 2-4 Evolution des recettes de la publicité à la télévision

Année \ Recettes	1981/1982	1982/1983	1983/1984	1984/1985
Recette de publicités à la télévision	7.876.750	30.694.825	38.694.825	101.000.000

Ajoutons également une autre source de recettes, non moins importante, ce sont les nombreux prix internationaux des programmes de télévision, qui ont été décernés à l'O.R.T.S. De même, sa co-production de films cinématographiques avec la société cinématographique du Sénégal commence à avoir une renommée mondiale.

Par ailleurs, en ce qui concerne les charges, les frais du personnel occupent les 56% des dépenses, ce qui correspond à 87% de la subvention de l'Etat. Bien que la part déficitaire de la gestion soit compensée par les subventions de l'Etat, le problème que l'O.R.T.S doit essayer de résoudre dans l'avenir prochain, est de savoir comment réduire les frais du personnel. Heureusement, d'après le tableau 2-5, les ressources propres à l'O.R.T.S présentent une nette amélioration, on peut donc espérer une meilleure évolution.

Tableau 2-5 Evolution des ressources propres de l'O.R.T.S

Indices de variation (%)	1979/1980	1980/1981	1981/1982	1982/1983	1983/1984	1984/1985
	-	-5,61%	33,97%	4,67%	9,43%	31,11%
Ressources (sans les subventions d'Etat)	156.952.930	148.141.006	198.463.879	207.741.544	227.326.162	298.040.000

2-2-3 Aspects généraux des programmes

(1) Programmes de la radiodiffusion

Les émissions de la radiodiffusion sont diffusées par la chaîne Nationale (en langues nationales) et la chaîne Inter (en langues étrangères). Les programmes de la chaîne Nationale sont diffusés à la station-mère de Dakar, mais également dans les 4 stations régionales.

Les moyennes des heures de diffusion hebdomadaires sont les suivantes:

Chaîne Nationale:

Station de Dakar (Station-mère)	132 heures/sem
Station de St-Louis	70 heures/sem
Station de Kaolack	70 heures/sem
Station de Tambakounda	71 heures/sem
Station de Ziguinchor	72 heures/sem

Total	415 heures/sem
-------	----------------

Chaîne Inter:

Station de Dakar (station-mère)	81 heures/sem
---------------------------------	---------------

Total	81 heures/sem
-------	---------------

(2) Programmes de la télévision

Les programmes de la télévision sont produits et diffusés à la station-mère de Dakar. 42 heures de programmes sont diffusées hebdomadairement. En 1979, le Conseil National de l'Audiovisuel, selon les directives gouvernementales, a décidé de fixer le

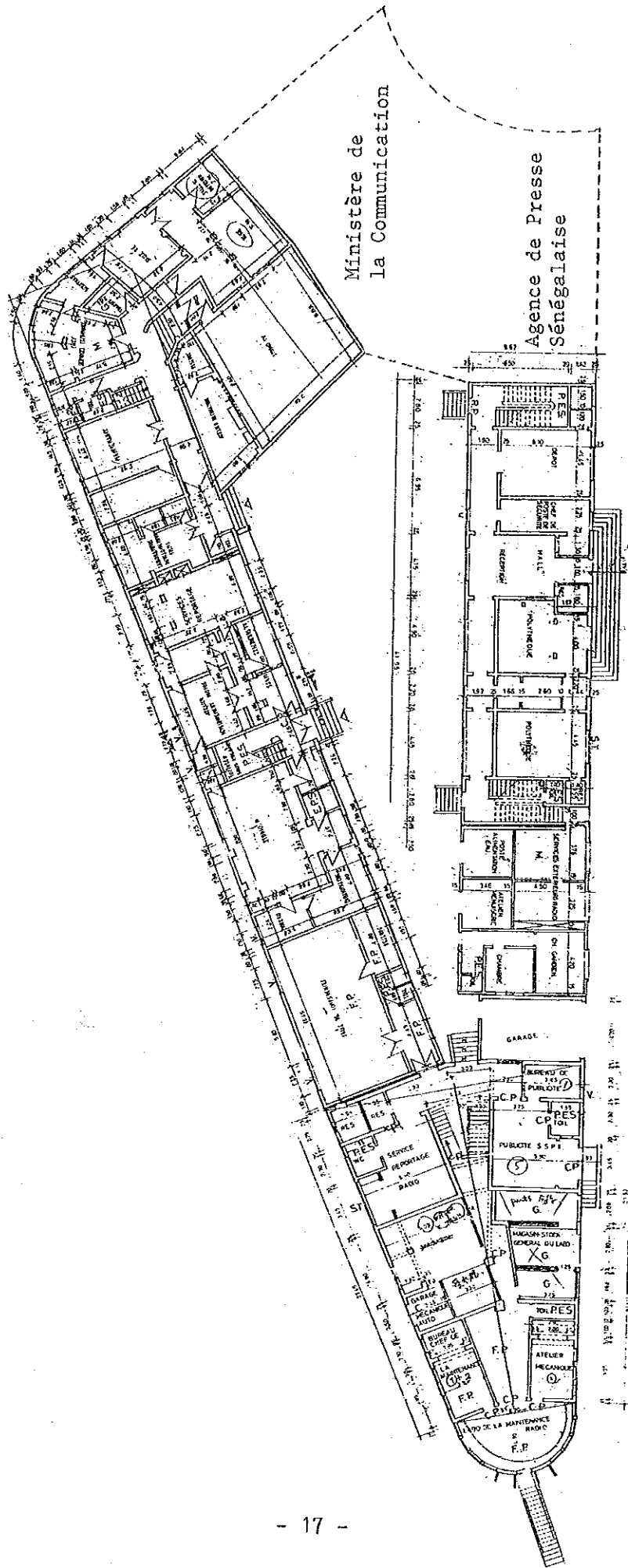
volume des productions nationales à 60%. Néanmoins, le volume actuel est à peine supérieur à 50%.

2-2-4 Etablissements actuels

L'actuelle Maison de l'O.R.T.S se trouve au Plateau, le centre-ville de Dakar. L'établissement formant plus ou moins un ensemble avec le Ministère de la Communication ainsi que l'Agence de la Presse Sénégalaise, est construit sur le même terrain que celui-ci (environ 3000 m²)(figure 2-3). La partie qu'occupe l'O.R.T.S est un immeuble en béton armé à 2 et 3 étages, dont une partie est constituée d'anciens appartements aménagés. Ce qui fait que le bâtiment est non seulement vétuste, mais peu fonctionnel avec une exiguité extrême des locaux.

La situation de l'établissement est telle que, ni aux circonférences de l'établissement, ni dans le jardin intérieur, il n'est possible de trouver un espace libre susceptible de recevoir un bâtiment supplémentaire, et que les voitures sont laissées sur la route, n'ayant pas de parking, ni de salle d'attente pour une partie du personnel. Une tour en armature de fer sur laquelle sont installées les antennes de l'O.R.T.S, pour l'émission des modulations de fréquence, pour l'émission et la réception de la station terrienne, et pour la liaison entre le studio et l'émetteur (STL), emprunte le toit élevé du bâtiment du Ministère de la Communication (11 étages) contigu à l'O.R.T.S qui en occupe une partie.

Figure 2-3
 Plan d'ensemble (rez-de-chaussée) de l'actuel O.R.T.S



L'actuel établissement de l'O.R.T.S est constitué de:

(1) Locaux et matériels de la Radiodiffusion (OM, OC, FM)

a) Maison de l'O.R.T.S de Dakar

Studio de production 2 (A: 50 m², B: 30 m², C: 25 m²)

Studio d'antenne 2 (E ou F: 12 m²)

Centre de modulation
de fréquence 1

Car de reportage 2

b) Station de Rufisque (Dakar)

Emetteur de 200 kW 765 kHz (émission en langues nationales)

Emetteur de 10 kW 765 kHz (émetteur de secours du précédent)

Emetteur de 100 kW 4890,7170 kHz (émission en langues nationales)

Emetteur de 20 kW 1305 kHz (émission en langues étrangères)

Emetteur de 4 kW 1305 kHz (émetteur de secours du précédent)

Emetteur de 50W 94,8 MHz (FM)
(région de Dakar uniquement)

c) Station de St Louis

Emetteur de 20 kW 1368 kHz (couverture locale)

2 studios (25 m² chacun)

d) Station de Kaolack

Emetteur de 4 kW 1287 kHz (couverture locale)

2 studios (25 m² chacun)

e) Station de Tambacounda

Emetteur de 20 kW 1503 kHz (couverture locale)

1 studio (25m² chacun)

- f) Station de Ziguinchor
 - Emetteur de 20 kW 1224 kHz (couverture locale)
 - 1 studio (25 m² chacun)
- g) Station de Matam
 - Emetteur de 1 kW 963 kHz (réémission)
- h) Station de Linguère
 - Emetteur de 1 kW 1323 kHz (réémission)
- i) Station de Podor
 - Emetteur de 1 kW 810 kHz
 - (en arrêt de fonctionnement)

(2) Locaux et matériels de la Télévision (Système SECAM K1)

- a) Dakar
 - 1 studio (80 m², production et antenne)
 - 1 studio de post
-synchronisation (40 m², ce studio n'est pas utilisé
tel qu'il est conçu à l'origine,
mais comme studio auxiliaire de
production)
 - 1 car de reportage
cameras légères de 11 unités
reportage
- b) Station de Thiès
 - 2 émetteurs de 10 kW CH7 (un émetteur de secours)
- c) Station de Tambacounda
 - 1 émetteur de 100W CH9

Les réseaux de transmission des ondes de la Radiodiffusion et de la télévision sont reliés et constitués par des câbles de transmission mises à disposition par la SONATEL (la Société Nationale des Télécommunications du Sénégal). La liaison entre studio et émetteur (STL) de Dakar-Thiès pour la télévision ne relève pas de l'O.R.T.S mais dépend des câbles (60 Hz) de la SONATEL. Ces câbles s'acheminent de la manière suivante: l'actuelle Maison de l' O.R.T.S → antenne réceptrice (placée sur le toit de l'immeuble KEBE) → SONATEL MEDINA → Thiès. Le réseau de transmission des ondes de la

télévision pour l'émetteur de Tambakounda est aussi particulier. Comme la zone entre Thiès et Kaolack est en bande étroite, les ondes de transmission de Thiès seront reçues à SONATEL de Kaolack pour être transposées sur le réseau à bande large de Kaolack-Tambakounda.

2-2-5 Taux de couverture des émissions de radiodiffusion et de télévision, et aspects d'utilisation des ondes reçues

Les taux de couverture des émissions de radiodiffusion et de télévision:

Avec les 7 centres émetteurs radio (OC, OM) de Rufisque (Dakar), St-Louis, Kaolack, Tambacounda, Ziguinchor, Matam, Linguère, les taux de couverture sont:

100% de territoire

100% de population

Avec les 2 centres émetteurs TV (onde centimétrique) de Thiès et Tambacounda, les taux de couverture sont:

17% de territoire

40% de population

(Ces données ont été obtenues par les sondages effectués au Sénégal par l'équipe de mesure de l'intensité du champ électrique envoyé par TDF (Télédiffusion de France)). D'après ces sondages, on admet que pour la chaîne Nationale (langues nationales) de la radiodiffusion en ondes moyennes et courtes, les taux de couverture atteignent 100% de territoire, et de population, cependant pour la chaîne Inter (langues étrangères) qui diffuse uniquement en onde moyenne, les taux de couverture sont de 18% de territoire et un peu plus de 40% de population. Les taux de couverture pour la télévision sont tels que mentionnés ci-dessus. Pour l'intensité minimum du champ électrique, la radio et également la télévision utilisent 0.1 mV/m (40dB). (Annexe 7)

Selon la publication officielle de la Direction Nationale de la Statistique, le nombre de récepteurs radio-TV est de 145.873 postes récepteurs de radio, et 382 téléviseurs. Ces deux chiffres sont des données officielles des importations de 1984, alors qu'en réalité le nombre de postes récepteurs de radio s'élève à 350.000, et celui de téléviseurs à

52.000. («WORLD RADIO TV HANDBOOK VOL.40 année 1986» BILLBOARD LTD, édition danoise)

En ce qui concerne l'état de généralisation des téléviseurs, il est difficile de saisir les chiffres exacts, du fait que le système de redevance n'est pas encore mis au point et le nombre de récepteurs réellement importés est inconnu. Cependant, la Société de Publicité et de Tourisme (S.P.T), l'organisme représentatif de la publicité au Sénégal, estime l'effectif actuel de téléviseurs à environ 200.000.

Selon les enquêtes menées par l'O.R.T.S, les prix des récepteurs sont de l'ordre de 2.000 à 100.000 Francs CFA (1.000 à 50.000 yens) pour les postes récepteurs de radio, 50.000 à 150.000 Francs CFA (25.000 à 75.000 yens) pour les téléviseurs en noir et blanc, et 170.000 à 400.000 Francs CFA (85.000 à 200.0000 yens) pour les téléviseurs en couleur. Le prix d'un téléviseurs (noir et blanc) correspondant à peu près à un mois et demi de salaire d'un salarié moyen travaillant à la ville, on peut donc estimer que ces prix ne sont pas si élevés qu'on le pense. Et avec la mise en vigueur, depuis juillet 1986, de la réduction des taxes douanières, on prévoit un accroissement du taux de généralisation des téléviseurs dans les années qui viennent.

L'O.R.T.S s'intéressant particulièrement au visionnage collectif de la télévision, a élaboré en mai 1982 un projet d'installation de téléviseurs communautaires alimentés à l'énergie solaire sur 124 zones principalement dans les zones de production arachidière. Plus tard ce projet a été révisé, et comme première étape, un projet d'exécution est en cours d'élaboration en fixant comme objectif 20 zones d'expérimentation.

Ce projet est une démarche qui fait époque en résolvant d'un seul coup les problèmes causés par des facteurs caractéristiques d'un pays en voie de développement tels que le niveau de vie des populations, son pouvoir d'achat d'un récepteur, les infrastructures électriques, etc.

L'exemple du village de Deni Biram NDAW de la région de Dakar, zone d'expérimentation de la télévision communautaire, utilise un récepteur d'images de 20 pouces, un panneau accumulateur solaire de 1m x 1,5m environ, et une batterie de 12 volt. Lorsque l'équipe de l'Etude s'est rendu au village, c'était l'heure du coucher du soleil, le téléviseur était en marche à l'état de "floating*", devant la télévision se trouvaient une

centaine de villageois y compris ceux qui venaient des contrées avoisinantes. Cet ensemble de récepteur communautaire qui vaut 1 million de Francs CFA (500 milles yens) est un système tout à fait remarquable. Par ailleurs, au Sénégal, il n'existe pratiquement pas de jours où le ciel est couvert toute la journée. Ainsi il n'y manquera pas d'énergie solaire pendant toute l'année.

Quant au nombre des autres téléviseurs communautaires qui ne sont pas alimentés à l'énergie solaire, des écoles, hopitaux, salles de réunion publique, centres culturels, il n'y a pas de données statistiques.

"floating*": état où la batterie se charge tout en alimentant en électricité le téléviseur.

2-3 Différentes Etapes de la Demande et Son Contenu

Dans le VII^e Plan Quadriennal de Développement Economique et Social (1985-1989) de la République du Sénégal, le rôle assigné à l'O.R.T.S, l'unique organisme de la radiodiffusion et de la télévision, a été précisé:

Il s'agit, pour les communicateurs engagé dans le processus de développement économique et social, de servir de support à l'action de l'Etat, de promouvoir la participation en tant qu'instrument privilégié d'expression, susceptible d'instaurer et de développer le dialogue sans lequel les populations visées par les projections du plan ne se sentiront pas concernées.

Le Gouvernement du Sénégal reconnaissant que les diffusions de la radio et de la télévision est un catalyseur important aussi bien pour le Gouvernement que pour le peuple sénégalais, pour promouvoir les valeurs culturelles et éducatives et contribuer au développement économique et social, a élaboré le Projet de construction de la nouvelle Maison de l'O.R.T.S, visant à une amélioration qualitative et quantitative des émissions radio-télévisées à vocation éducative, économique et en direction de jeunesse, et adressa en 1985 la demande au Gouvernement du Japon d'aide pour la réalisation du Projet dans le cadre de la Coopération Non-Remboursable du Japon.

L'O.R.T.S estime qu'avec la construction de la nouvelle Maison de l'O.R.T.S, il pourra améliorer en qualité et en quantité les émissions radio-télévisées à vocation éducative, économique et en direction de jeunesse et surtout suivant les directives du Gouvernement, porter à 60% le taux de production nationale dans la grille de programmes de la télévision.

Les contenus de la demande du présent Projet sont les suivants:

Bâtiment de la nouvelle Maison de l'O.R.T.S

a)	3 Studios de télévision: Superficie	:	350 m ²
	150 m ² x 2 (production)		
	50 m ² x 1 (contrôle, actualités)		
	Cabine régulation auxiliaire	:	180 m ²
	Maquillage, vêtement	:	50 m ²
b)	3 Dépôts de matériel	:	100 m ²
c)	1 Salle de préparation et stockage de décors ...	:	300 m ²
d)	1 Studio de post-synchronisation	:	50 m ²
	(Studio de montage) Cellule de speakeur :		10 m ²
e)	1 Centre Nodal	:	50 m ²
f)	1 Salle d'enregistrement et montage de VTR	:	50 m ²
g)	1 Salle de montage de film, Télécinéma	:	30 m ²
h)	5 Studios radio: Superficie	:	145 m ²
	50 m ² x 2		
	15 m ² x 3		
i)	Centre de distribution de modulation	:	150 m ²
j)	1 Salle montage de bande de magnétophones 5 cellules	:	20 m ²
k)	2 Salle de répétitions, radio et télévision	:	50 m ²
l)	1 Salle de maintenance	:	20 m ²
m)	Salle de travail, de réunion d'administration ...	:	200 m ²
n)	1 Salle de documents	:	50 m ²
o)	2 filmothèque, bandothèque, discothèque	:	50 m ²
p)	Salle de climatisation	:	250 m ²
q)	Espaces auxiliaires, couloir, etc	:	500 m ²
<hr/>			
TOTAL			= 2.605 m ²

Matériel pour production

- a) Télévision :
- 8 caméras
 - 3 Mélangeurs d'image
 - 3 consoles de son
 - 6 Appareils d'enregistrement et reproduction de bande.
 - 3 Tourne-disque
 - 20 Jeux de microphone et pieds de microphone
 - 3 Jeux de régulateurs d'éclairage
 - 100 Jeux de lampes et accessoires d'éclairage
 - 3 Moniteurs de son
 - 3 Moniteurs d'image
 - 3 Jeux d'accessoires
- b) Studio doublage:
- 1 Console de son
 - 1 Magnétophone 8 pistes (MA) avec DOLBY SYSTEM
 - 1 Synchroniseur
 - 2 Appareils d'enregistrement et reproduction de bande
 - 1 Moniteur d'image et de son
 - 1 Magnétoscope 3/4 pouce U-MATIC HIGH BAND
 - 1 Jeu d'accessoires
- c) Radio :
- 5 Consoles son
 - 10 Appareils d'enregistrement et reproduction de bande
 - 5 Tourne-disques
 - 20 Jeux de microphone avec pieds
 - 5 Moniteurs de son
 - 5 Jeux d'accessoires
- d) Matériel commun :
- 2 Télécinémas
 - 5 Jeux de 2 magnétophones + 1 appareil de montage
 - 1 Générateur de signaux synchroniques
 - 1 Distributeur de signaux synchroniques
 - 1 Distributeur de signaux de son
 - 1 Distributeur de signaux d'image
 - 1 Jeu de mélangeur
 - 1 Jeu de moniteurs de son et d'image
 - 1 Convertisseur de mode de télévision
 - 1 Jeu d'accessoires
- e) Matériel d'entretien:
- 1 Jeu d'instruments de mesure
 - 1 Jeu de pièces de rechange pour entretien

CHAPITRE III CONTENU DU PROJET

CHAPITRE III CONTENU DU PROJET

3-1 But

Depuis son indépendance en 1960, les tâches les plus importantes pour le Sénégal, pays en voie de développement, sont l'amélioration du niveau de vie de son peuple, la promotion de l'industrie et le développement national.

Le gouvernement du Sénégal a établi alors un projet de développement de la radiodiffusion et de la télévision, en tenant compte de l'importance qu'ont ces médias dans le rôle de promoteur de l'unification du pays où il existe 6 langues nationales en plus du français, en stimulant la conscience nationale, pour assurer un développement intégral de la République du Sénégal.

Cependant, avec les moyens dont l'O.R.T.S dispose actuellement à Dakar, il est pratiquement impossible d'améliorer en qualité et en quantité des émissions radio-télévisées. Le Gouvernement du Sénégal décida alors de construire un nouveau Centre de la radiodiffusion et de la télévision en vue d'améliorer les émissions à vocation éducative et culturelle, notamment les émissions destinées au monde rural, à la jeunesse et les émissions à caractère économique, afin de devenir un catalyseur du développement qui met l'accent sur les ressources humaines dont dépend l'évolution nationale.

3-2 Examen du Contenu de la Demande

3-2-1 Nécessité de la radiodiffusion et de la télévision

(1) La conscientisation nationale pour le développement du pays.

Le Sénégal, où la population compte 6.480.000 habitants, avec un PNB par habitant de 440 U.S dollars (186.500 Francs CFA), comme dans tous les autres pays en voie de développement, depuis son indépendance, entreprend l'amélioration du niveau de vie de sa population et le développement du pays, les objectifs les plus essentiels pour plusieurs Plans Quadriennaux, qui arrivent actuellement au VII^e Plan,

pour lequel tout le peuple sénégalais lutte pour l'accomplissement de ses objectifs.

Pour encourager le développement du pays, il est indispensable que les efforts propres soient faits, mais, la force motrice pour atteindre ce but ne peut être que le peuple, autrement dit la clef du développement repose sur la consientisation du peuple et sur le niveau de l'éducation nationale.

Le système éducatif du Sénégal est fortement influencé par la politique française, et même après l'indépendance du pays, cette influence y est restée profondément ancrée.

L'opinion publique sénégalaise observe que, d'une part, ce système éducatif a donné naissance à de nombreuses élites, hautement formées dans le domaine juridique, militaire, artistique, etc, et également dans le domaine de l'administration supérieure, d'autre part, en ce qui concerne les paysans, majoritaires du pays, l'éducation ne les a presque pas pris en considération.

Depuis l'Indépendance de 1960, beaucoup d'efforts ont été déployés pour la réforme de cette structure éducative. Selon les directives du 1^{er} Président de la République, Senghor, éminent écrivain-poète, l'amélioration du niveau de vie du peuple ne peut être obtenue que si la réforme fondamentale de la structure éducative est mise en oeuvre. A cet effet, diverses mesures politiques ont été lancées. Ces directives ont également été adoptées et poursuivies par le Président Diouf, son successeur.

Il en résulte que, l'éducation qui, avant l'Indépendance, ne prenait pas du tout en considération les paysans qui représentaient 70 à 80% de la population, est aujourd'hui à la portée des 40 à 45% de la population sénégalaise (éducation primaire)

Ce fait s'observe dans le tableau ci-dessous:

Tableau 3-1 Nombre d'enfants scolarisés

	1960-1961	1981-1982
écoliers	128.755	452.679
lycéens du 1 ^{er} cycle	9.803	79.408
lycéens du 2 ^e cycle	1.163	16.397
enseig. technique	130	4.615

(Annuaire du Sénégal, 1984)

(2) Le rôle de la radiodiffusion et de la télévision dans l'éducation nationale.

Si la radiodiffusion et la télévision apportent des contributions à l'éducation nationale comme il a été dit dans la requête du Gouvernement du Sénégal, sous quelle forme pourraient-elles y contribuer?

Avant d'aborder cette question, on essaiera d'élucider les problèmes existants dans l'éducation actuelle, ce sera un des sujets les plus importants à étudier.

Comme indiqué ci-dessus, depuis l'Indépendance, la diffusion de l'enseignement scolaire a beaucoup progressé et le taux de scolarité des enfants ne cesse de croître chaque année. Il existe cependant beaucoup de problèmes dans l'état actuel de l'éducation, et dans la perspective de l'éducation pour un grand nombre d'enfants non scolarisés.

Prenons un exemple, l'enseignement scolaire au Sénégal, même en milieu rural basé sur l'activité agricole, est orienté vers les milieux urbains; c'est dire que l'enseignement scolaire est en fin de compte un moyen pour accéder à la classe d'élite de l'administration gouvernementale. Cependant, les milieux urbains, en réalité, n'ont pas la possibilité d'accueillir une population importante. Ni les institutions gouvernementales, ni les structures économiques ne peuvent absorber un surplus de main-d'oeuvre.

En réalité, parmi les trente mille jeunes qui sortent de l'école primaire chaque année, beaucoup n'ont ni la garantie d'obtenir un

emploi, ni la possibilité d'aller au secondaire, et même ceux qui ont pu terminer l'éducation supérieure ne peuvent pas trouver un travail qui convient à leur formation. En 1981, à la suite d'une décision du Gouvernement qui visait à réduire les effectifs du secteur public, presque tous les 400 étudiants de la Faoulté des enseignements généraux qui ont terminé leurs études et 80 ingénieurs se sont trouvés du coup sans emploi.

D'autre part, le système d'enseignement des techniques agricoles indispensable au milieu rural et son programme pédagogique ne fonctionnent pas suffisamment. Dans le monde rural, on estime à 85% le pourcentage d'adultes illettrés, pour lesquels beaucoup d'efforts d'alphabétisation en langues nationales ont été apportés, mais n'ont pas encore donné des résultats satisfaisants.

Ces échecs sont en partie dûs à la pénurie des moyens financiers, mais la cause la plus fondamentale est en fin de compte cette tendance centralisatrice dirigée vers la ville, et ce culte de l'élite.

Il apparaît nécessaire d'instituer un système éducatif bien adapté au monde rural, pour cela il faudra d'abord changer cette mentalité sur l'éducation profondément enracinée dans l'esprit des paysans.

Dans les années 60, les émissions de radio destinées au monde rural étaient bien intégrées dans la vie des paysans, dans lesquelles les émissions sur l'agriculture, et sur la campagne de promotion de la production agricole ont eu beaucoup de répercussions chez les auditeurs, mais malgré ces succès, ces programmes ont fini par disparaître. Ce délaissement est sans doute causé par l'influence de cette éducation élitiste. Aujourd'hui, le moment est venu de repenser à l'utilité des diffusions radio-télévisées adaptées au monde rural, et qui s'adressent à la conscience des paysans.

A la suite de ces situations où la crise de l'éducation se faisait sentir de plus en plus, les Etats Généraux de l'Education ont été inaugurés en janvier 1981. Il s'agit d'un évènement remarquable que ces Etats-Généraux aient été réalisés par des représentants de tous les secteurs soucieux de la situation, à l'initiative du chef de l'Etat. Au cours de ces Etats-Généraux, les discussions portaient sur l'alphabétisation en langues nationales, les liens entre l'école et

les milieux, et sur la mode de participation de l'école et des professeurs pour le développement du pays.

A l'issue de ces discussions, un compte-rendu est présenté au Gouvernement dans lequel la conclusion porte sur la nécessité d'attirer de nouveau l'attention du Gouvernement sur les diffusions radio-télévisées destinées au monde rural, que sont la «Radio Educative Rurale» et «Télévision rurale».

D'autre part, le Gouvernement du Sénégal a instauré en 1979 un conseil de Réforme de l'Education Nationale, à l'aide duquel il compte réaliser progressivement ses objectifs qui visent à remplacer l'ancienne éducation élitiste par une éducation plus adaptée aux besoins du peuple sénégalais, et il a décidé de mettre en place, d'après le rapport qui lui a été présenté par le Conseil, l'Ecole Nouvelle, le fruit de sa longue réflexion.

Les objectifs de l'Ecole Nouvelle se reposent sur:

- la scolarisation obligatoire de la totalité des enfants
- l'éducation nationale doit devenir effectivement sénégalaise et respecter la culture du pays.
- la formation des ressources humaines capable de contribuer au développement de la science et d'apporter des solutions efficaces aux problèmes du développement national

Cependant, cette politique du Gouvernement n'arrive pas à pénétrer dans les milieux ruraux, car, au Sénégal, le régime de l'éducation obligatoire n'est pas encore mis au point, les installations scolaires et les enseignants y manquent, et même l'éducation primaire demeure un privilège des milieux urbains ou des classes aisées.

Le tableau 3-2 montre la situation actuelle (1983-84) de l'éducation sénégalaise.

Tableau 3-2 Nombre d'enfants scolarisés par catégorie d'enseignement

	E. primaire	E. secondaire 1er cycle	E. secondaire 2e cycle	Enseignement technique
Nombre d'écoles	2.150	191	33	
Publiques	1.984	101	16	5
privées	166	91	18	
Nombre de classes	10.118	1.847	542	
publique	8.923	1.198	396	139
privée	1.195	649	146	
Nombre d'élève d'enseignement	533.394	88.890	20.568	
Public	482.811	60.273	15.904	4.791
Privé	50.583	28.617	4.664	
Taux de scolarisation	40%	Taux d'entrée 20%	Taux d'entrée 18%	

Dans le tableau ci-dessus, le Gouvernement Sénégalais s'est intéressé au taux de scolarisation des écoliers. S'il voulait la scolarisation parfaite des enfants, il faudrait augmenter:

- Nombre d'écoliers : 1.518.584
à être scolarisés (2,85 fois plus que le nombre actuel)
- Nombre de classes : 30.374
nécessaires (3 fois plus que le nombre actuel)
- Nombre d'enseignants : 34.622
nécessaires (2,7 fois plus que le nombre actuel)

Cependant, compte tenu de la situation intérieure du Sénégal, les budgets nécessaires pour la construction des écoles, leurs équipements, les rémunérations des enseignants, etc, dépassent largement le budget disponible pour l'éducation du pays, de telle sorte que le Gouvernement fut amené à conclure qu'il est pour le moment impensable de réaliser ce projet.

Alors il apparaît tout à fait naturel que l'on ait pensé à l'importance de la radiodiffusion et de la télévision comme moyens de l'éducation nationale.

(3) Effets pédagogiques des diffusions radio-télévisées

Les ondes radiophoniques et télévisuelles sont caractérisées par leur impartialité qui leur permet d'atteindre n'importe où, n'importe qui, sans aucune discrimination. Ce phénomène dont les effets sont appréciables dans l'éducation des plus jeunes aux plus âgés a déjà été mis en évidence par les pays industrialisés, le Japon entre autres. On remarque, comme tendance mondiale, que les émissions à des fins éducatives sont particulièrement nombreuses dans les pays en voie de développement.

Si l'on prend l'exemple de la Chine, pays voisin du Japon, son «Université Audio-Visuelle» ayant comme moyen principal la télévision, a accueilli, de 1979, l'année de sa création, à 1983, 1.200.000 étudiants. Plusieurs universités de ce type se trouvent, si on ne prend que les exemples de la seule Asie, en Iran, Pakistan, Thaïlande, Corée, Israël, Srilanka, Hong-Kong, Taïwan, etc.

Les diffusions radio-télévisées, répondant aux besoins et aspirations du peuple en ce qui concerne l'information, la culture, l'éducation, et le divertissement sain, accomplissent une mission importante mais souvent difficilement perceptible pour améliorer le niveau de vie de la population et stimuler le pays dans ses efforts de développement.

Au Sénégal, où le taux de scolarité atteint 40%, et le taux d'alphabétisation 45% pour les plus de 15 ans, le Gouvernement reconnaissant l'importance des diffusions radio-télévisées, en particulière celle de la télévision capable de contribuer de façon efficace à la formation de chaque Sénégalais, considère que le développement des moyens télévisuels est un des objectifs prioritaires majeurs.

(4) Autres mass-médias pour la communication des informations

Les mass-médias d'information, outre les diffusions radio-télévisées, sont représentés par le journal quotidien «Le Soleil», l'hebdomadaire «Afrique Nouvelle», 15 revues mensuelles, et 10 trimestrielles.

L'unique quotidien «Le Soleil» créé en 1935, n'ayant qu'un tirage de 30.000 exemplaires (5 exemplaires pour 1000 habitants) n'arrive pas à se propager dans les régions rurales.

Bien sûr, on ne peut pas comparer le cas du Sénégal à celui du Japon, où les journaux quotidiens ont un tirage d'environ 68.000.000 exemplaires (575 exemplaires pour 1.000 habitants) par jour, mais ce qui est sûr, c'est qu'au Sénégal, le journal n'assume presque pas sa fonction en tant que mass-média au service de la population entière.

Citons à titre indicatif le nombre d'appareils téléphonique au Sénégal, qui compte 20.000 appareils, ce qui représente un peu plus de 0,3 appareils pour 100 habitants (au Japon, 60 circuits pour 100 habitants).

Dans ce contexte, on comprendra qu'au Sénégal, les diffusions radio-télévisées sont en quelque sorte des moyens uniques de transmission des informations du pays. Pour promouvoir la conscience nationale, unifier et développer le pays, le rôle assigné à la diffusion radio-télévisée est incomparablement plus lourd que celui des pays développés.

(5) Influences de la diffusion radio-télévisée dans l'agriculture du Sénégal.

Au Sénégal, la préoccupation la plus importante, c'est l'agriculture qui mobilise 70% de la population. 1.630.000 personnes travaillent dans plus de 260.000 fermes (Annuaire du Sénégal, 1984), avec un accroissement de 25.000 personnes par an. L'agriculture est vraiment la force motrice de l'économie sénégalaise.

Il y a une grande différence de pluviosité suivant les régions du pays:

- Au Sud, région de Casamance:

Pluviosité annuelle: plus de 1.500 mm, le pays est couvert de forêt très épaisse, beaucoup de terrains en friche.

- Au centre, région de Kaolack:

Pluviosité annuelle: 800 mm, zone principale de production arachidière.

- Au Nord, bassin du fleuve Sénégal:

Pluviosité annuelle: 330 mm près du désert du Sahara, savane, zone de production arachidière

Cependant, depuis 1968, l'instabilité du climat s'installe avec une tendance à un raccourcissement de la saison de pluie et les écarts importants des pluviosités annuelles, posant ainsi des problèmes graves.

L'arachide est le produit le plus représentatif du Sénégal. Sa recette d'exportation occupe 30 à 40% des recettes d'exportation totales et finance 10% de dépense nationale. Cependant, les récoltes d'arachide sont variables suivant les années, sous l'influence des conditions climatiques instables. Par exemple en 1977, la production a été de 600.000 tonnes, et en 1975, elle a atteint 1.440.000 tonnes.

Par contre, si les informations météorologiques avaient été communiquées aux paysans, et si les techniques de culture leur ont été inculquées, il aurait été possible de réduire au minimum les écarts entre les récoltes.

Actuellement, 2 projets d'installation des stations émettrices de la télévision sont en cours de réalisation, l'un étant à Ziguinchor (dans le Sud), financé par la France, l'autre à Louga (dans le Nord) financé par l'Arabie Saoudite. Les taux de couverture des émissions télévisuelles atteindront dans l'avenir 40% du territoire (actuellement 17%), et 70% de la population (actuellement 40%).

Dans un village agricole, à proximité de Dakar, un récepteur de télévision alimenté à l'énergie solaire a été installé dans le cadre d'expérimentation de la télévision communautaire, qui voit la présence de nombreux paysans de zones avoisinantes. Le récepteur y déploie pleinement sa faculté de transmission des messages. Les ondes de la télévision vont bientôt atteindre les zones rurales, de telle sorte qu'

il apparaît nécessaire d'enrichir et de produire d'avantage de programmes destinés au monde rural.

L'O.R.T.S envisage des projets de collaboration avec le Ministère de Développement agricole et forestier pour la production des programmes destinés au monde rural, et avec les associations de la protection de la Nature, pour la production des programmes de campagne de lutte contre la sécheresse et la désertification.

Répétons encore une fois que, dans les milieux ruraux du Sénégal, les seuls moyens de transmission des informations ne peuvent être que les diffusions radio-télévisées.

3-2-2 Situation actuelle de la radiodiffusion et ses problèmes

Les émissions de la radio de l'O.R.T.S sont diffusées par 2 chaînes la chaîne National et la chaîne Inter, sur les ondes moyennes et courtes (à Dakar, la capitale, les émissions internationales sont diffusées même en modulation de fréquences). Les ondes de la radiodiffusion atteignent déjà tout le territoire du Sénégal, et les postes de radio sont généralisés jusque dans les régions agricoles.

[cf. 2-2-3, 2-2-5 : on estime à 350.000, le nombre de postes de radio, comme le Sénégal a une population de 6 millions 480 milles habitants, la moyenne serait donc 1 poste récepteur pour 18 habitants. Une famille nombreuse au Sénégal peut compter 20 personnes, on peut donc considérer que presque toutes les familles possèdent au moins un poste radio.]

L'analyse de la grille des émissions diffusées durant une semaine du mois de Mai 1986 permet de faire des observations sur les points suivants:

Les heures de diffusion:

Chaîne Nationale: 102 heures (dans lesquelles 17,5 heures sont diffusées avec les mêmes programmes que ceux de la chaîne Inter) (de 6h du matin à 1h du matin, heures de repos: de 8h à midi, de 14h à 16h 30, sauf samedi et Dimanche)

Chaîne Inter: 65 heures (de 6h à minuit, heures de repos: de 8h à midi, de 14h à 18h, sauf Samedi et Dimanche) au total 167 heures.

Outre ces programmes diffusés sur les 2 chaînes, la Station-mère de Dakar produit également des programmes enregistrés dans les bandes magnétiques destinés à être diffusés dans les stations régionales.

Les émissions de la chaîne Nationale sont diffusées en 6 langues nationales (Wolof, Sereer, Pulaar, Soninké, Joola, Mandinka), et sont produites exclusivement par l'O.R.T.S.

Les émissions de la chaîne Inter sont diffusées principalement en français, anglais, portugais, et en arabe et sont destinées pour les auditeurs sénégalais, et les étrangers qui vivent parmi eux, mais également ceux des pays voisins.

Les 70% des programmes sont produits par l'O.R.T.S, et les 30% sont composés des programmes d'échange introduits dans le cadre des échanges de programmes, et des programmes importés.

Les 167 heures de diffusion d'une semaine se composent de:

- Journal parlé, Informations (en direct): 75 heures (45%)
- Programmes à caractère éducatif et culturel: 28 heures (17%)

Détails:

- Emissions en langues nationales destinées au monde rural	13 heures
- Emissions éducatives en français	3,8 heures
- Emissions de vulgarisation économique	6 heures
- Emissions destinées à la jeunesse	5.2 heures
<hr/>	
au total	103 heures (62%)

Ainsi, les 62% du volume total de diffusion sont consacrés aux programmes d'information et aux programmes à caractère éducatif et culturel, ce qui montre donc la prédilection de l'O.R.T.S pour les sujets éducatifs. Pour les 38% qui restent, souvent on se contente de faire entendre la musique. Ce fait laisse la question sur l'utilisation efficace des ondes de diffusion qui sont avant tout, les moyens de transmission d'informations.

3-2-3 Projet d'augmentation des programmes de la radiodiffusion

Comme on a vu dans le paragraphe précédent, l'O.R.T.S réalise actuellement par ses 2 chaînes, Nationale et Inter, 167 heures d'émission par semaine, et n'envisage pas d'augmenter la durée d'émission.

Il faudra cependant, fortifier principalement les programmes éducatifs et culturels destinés aux milieux ruraux principalement, en réduisant les programmes purement musicaux, auxquels l'O.R.T.S devait avoir recours, faute de structures appropriées pour le planning et production des programmes.

En particulier, il faut fortifier les programmes en langues nationales pour promouvoir la conscience nationale, et les programmes destinés à la jeunesse en se fondant sur les comptes-rendus des discussions du conseil de la Réforme de l'Education Nationale.

Le tableau 3-3 montre les objectifs du projet d'enrichissement des programmes de radio à caractère éducatif et culturel.

Tableau 3-3 Projet d'enrichissement des programmes de radio à caractère éducatif et culturel

	1985	Projet de 1990
Emissions éducatives en langues nationales (destinées principalement au monde rural)	13h	15h
Emissions culturelles (en français)	3h45	4h
Emissions de vulgarisation économique	6h	7h30
Emissions destinées à la jeunesse	5h10	8h30
Total	env.28h	35h

Ajoutons que le Président Diouf a déclaré, le 1er janvier 1986, qu'au Sénégal, les 10 ans qui suivent seront appelés la «Décennie de la Jeunesse Nationale», durant laquelle, les efforts soutenus seront portés pour la promotion de l'éducation de la jeunesse.

3-2-4 Situation actuelle de la télévision et ses problèmes

Les émissions de la télévision de l'O.R.T.S sont diffusées 42 heures par semaine, les jours de la semaine de 19 heures à 23 heures, et le Samedi et le Dimanche de midi à près de minuit.

Le tableau 3-5 montre la grille des programmes actuels d'une semaine la plus fondamentale de l'O.R.T.S («O.R.T.S Magazine» périodique mensuel de l'O.R.T.S).

Le tableau 3-4 montre la répartition des heures de diffusion pour chaque type de production calculées à partir d'une grille hebdomadaire des émissions réellement diffusées par l'O.R.T.S (début mai 1986).

Du fait que cette semaine précédait le mois du Ramadan, plusieurs programmes spéciaux à caractère religieux furent organisés.

Tableau 3-4 Nombre d'heures de diffusion TV hebdomadaires selon chaque type de productions

	Programmes diffusés au mois de Mai	Sans les émissions spéciales Ramadan
Journal télévisé, informations, etc, émission en direct	10,8h (22%)	9,4h (23%)
Production du Studio	10,2h (20%)	8,2h (20%)
Production à l'extérieur (car de reportage, ENG)	7,4h (15%)	5,2h (13%)
Programmes introduits de l'étranger	20,4h (42%)	17,4h (43%)
Publicités	0,3h (0,6%)	0,3h (0,7%)
Total	49,1h	40,5h

Si on ne tient pas compte des émissions spéciales Ramadan, l'O.R.T.S a diffusé, au cours de cette semaine, 40,5 heures de programme.

Mais, normalement l'O.R.T.S diffuse autour de 42 heures par semaine, dans lesquelles les émissions à caractère éducatif et culturel occupent 17,8 heures qui se composent de:

- Informations en langues nationales, émissions culturelles (destinées aux milieux ruraux en général)	: 6 heures
- Emissions éducatives et culturelles (en français)	: 6,8 heures
- Emissions destinées à la jeunesse	: 4,5 heures
- Emissions de vulgarisation économique	: 0,5 heures
<hr/>	
Total	: 17,8 heures

En 1979, concernant les programmes d'émission, le Conseil National de l'Audiovisuel, l'organisme de l'Etat, avait décidé que dans la grille des programmes de la télévision, la production nationale serait de 60%. Après cette décision, le Conseil Economique et Social, organisme de consultation en relation avec le Président et les Assemblées, effectua une étude sur la télévision «Etude sur l'audiovisuel au Sénégal, première session ordinaire 1981», qui montre qu'entre 1977 et 1980, la proportion de programmes nationaux dans la grille des programmes de la télévision est supérieure à 50%.

On peut constater d'après le tableau mentionné ci-dessus que les programmes de production étrangère occupant une proportion de 43%, soit 17,4 heures, l'objectif de 60%, même aujourd'hui, n'est toujours pas atteint. De plus, malgré l'importance de l'efficacité éducative de la télévision, les programmes à caractère éducatif et culturel ne représentent que 44% de la grille, soit 17,8 heures, ce sont là des points problématiques qui demandent à être résolus.

L'O.R.T.S, avec un seul et vieux studio de télévision de 80m², produit 18 à 20 heures par semaine, des programmes en direct tels que Journal télévisé, informations, etc, et les programmes à caractère éducatif et culturel produits dans le studio. Ce studio est sollicité du matin au soir pour la

production des programmes, et le soir dès que les émissions télévisées commencent ce studio se transforme en studio pour l'antenne.

Dans une telle situation, il est non seulement impossible d'augmenter les heures de diffusion des programmes, mais également d'améliorer leur qualité.

3-2-5 Projet d'enrichissement des programmes de la télévision

Les objectifs du projet d'enrichissement des programmes de télévision sont d'abord d'accroître les heures de diffusion de la télévision qui sont actuellement 40 à 42 heures jusqu'à 60 heures, en augmentant les émissions à caractère éducatif et culturel, et en même temps porter à 60% le volume de productions nationales.

Les principaux objectifs de l'amélioration des programmes éducatifs et culturels de la télévision s'établissent de la manière suivante:

(1) Programmes éducatifs en langues nationales:

La langue officielle du Sénégal est le français. Mais, on améliorera les programmes en langues nationales suivant les orientations définies de l'«Ecole Nouvelle» mentionnée ci-dessus. Le Journal télévisé et les informations en langues nationales diffusés actuellement, 10 minutes par jour en Wolof, et 15 minutes par semaine pour les 5 autres langues, seront multipliés par deux.

(2) Programmes à caractère éducatif et culturel (en français):

Les programmes tels que «Fenêtre sur l'éducation», «Clefs littéraires», «point de vue», «Art et Culture» seront améliorés en qualité, et les émissions qui passaient 1 fois tous les 15 jours, passeront chaque semaine avec amélioration en qualité et en quantité.

Tableau 3-5 Grille de programme normale de l'O.R.T.S (Télévision)

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jouidi	Vendredi	Samedi	Dimanche
11							
12						Début Flash	Début Flash
13						Musicals	Variétés
						Allo le 18	Pencum xaleyi / (Import pro.)
14						13 H Samedi	13 H Dimanche
15						(Film)	(Import : France)
16						(Import pro.) (Sports)	(Film) / Loisirs Dimanche
17						(France)	Musique d'orchestres (Import)
18						(Import) / Actuel	Activités (Import)
19						(Exchange pro.)	Musique Xam sa cosaan / Teddungal
20	Début Flash	Début Flash	Début Flash	Début Flash	Début Flash	Flash	Flash
	Pour les petits	Pour les petits	Pour les petits	Pour les petits	Pour les petits	Pour les petits	Pour les petits
	Journal anglais	J. anglais	J. anglais	J. anglais	J. anglais	J. anglais	J. anglais
	Journal wolof	J. wolof	J. wolof	J. wolof	J. wolof	J. wolof	J. wolof
	Yeeté	Magazine soninké	M. seereer	M. pulaar	M. mandinka	M. joola	Rendez-vous
	Documentaire	Propos et à propos	Documentaire	Sports magazine	Prisma	Musique tradition	Et si on en parlait
	Interlude	Interlude	Interlude	Interlude	Interlude	Loto	
21	Journal TV	Journal TV	Journal TV	Journal TV	Journal TV	Journal TV	Journal TV
22	Lundi sports		Fenêtre sur l'éducation / Nature, Dévelop. / Intertropique TV / Clefs littéraires	Reportage	Télé sports	Kaleidoscope / Télé variétés	Rétro Dimanche
	(Film)	Dramatique		Dialogue / Regard	Feuilleton / Point de vue		(Film)
23	Journal du soir		Journal du soir	Journal du soir	Journal du soir		Journal du soir
	Fin	Journal du soir	Fin	Fin	Fin	Journal du soir	Fin
		Fin				(Film)	
24						Fin	

(3) Programmes destinés à la jeunesse:

Les projets de nouveaux programmes destinés à la jeunesse seront mis au point dans le cadre de la décennie de la jeunesse. Pour que les programmes éducatifs destinés à la jeunesse puissent séduire les jeunes, on créera des programmes du genre «l'Antenne Jeunesse» agrémenté de variétés musicales.

(4) Programmes de vulgarisation

Il y a actuellement deux émissions télévisées sur la vulgarisation économique, «Nature et développement», réalisée en collaboration avec le Ministère de la Protection de la Nature, «Matières premières», une réalisation de l'Allemagne Fédérale.

Si l'on considère que le développement économique du Sénégal dépend incontestablement de l'agriculture et que celle-ci est gravement menacée par les influences malfaisantes de la sécheresse de ces dernières années, de nouveaux programmes de vulgarisation économique destinés au monde rural doivent être réalisés.

Le tableau 3-6 montre les heures de diffusion du projet d'enrichissement des émissions télévisées:

Tableau 3-6 Projet d'enrichissement des programmes de la télévision

	1985	1990
Emissions éducatives en langues nationales	6h	9h 30 mn
Emissions éducatives et culturelles (en français)	6h 50 mn	8h 30 mn
Emissions destinées à la jeunesse	4h 30 mn	8h 30 mn
Emission de vulgarisation économique	30 mn	4h 30 mn
Total	17h 50 mn	30h 50 mn

Ce projet, dans lequel la plupart des programmes éducatifs en langues nationales sont destinés au monde rural, et où on constate l'augmentation des programmes de vulgarisation économique, a été élaboré dans l'intention de créer de nouveaux programmes susceptibles d'implanter la «Télévision éducative rurale».

3-2-6 Examen des matériels de production des programmes

Après avoir étudié les contenus de la demande du Gouvernement du Sénégal et ses arrière-plans, et en considérant les situations intérieures du pays, les matériels de production des programmes, principalement ceux des studios seront examinés tout en tenant compte du projet d'enrichissement des programmes, pour que le présent Projet en tant que Projet de Coopération Financière Non-Remboursable, puisse devenir un projet nécessaire et approprié.

(1) Radiodiffusion

En ce qui concerne la radiodiffusion, le projet d'augmentation des programmes n'étant pas envisagé, il n'est pas nécessaire d'augmenter le nombre actuel de studios. Cependant, pour répondre à la nécessité d'intensification des programmes destinés au monde rural, il faudra réexaminer les équipements de studio et entreprendre des mesures d'amélioration de la qualité des émissions et de la rentabilité des productions. Les matériels des studios actuels, devenus vétustes et démodés, doivent être rénovés.

(2) Télévision

Quant à la Télévision, on établira une grille de programmes de télévision ayant comme objectif, la résolution des problèmes de la situation actuelle, et l'amélioration en qualité et en quantité des programmes avant l'année 1990.

Lors de l'établissement de la grille, on examine sur les points suivants:

- A quelle zone d'horaire augmente-t-on les heures de diffusion?
- Quels programmes organiser, quelles tranches horaires?
- Quels seront les contenus des programmes?

A partir de ces examens, on a établi un projet d'une grille des programmes dans le tableau 3-7.

Les éléments importants de ce projet de la grille des programmes sont les suivants:

- a) Avancer l'horaire du commencement des émissions des jours de la semaine, à 17 heures au lieu de 19 heures (samedi et dimanche: à midi, pas de changement), compte tenu des habitudes horaires des Sénégalais.
- b) Les programmes de 17 heures à 19 heures seront destinés à la jeunesse, les plus petits aux plus grands.
- c) Les programmes de 20 heures à 21 heures seront destinés principalement aux milieux ruraux, aux paysans.
- d) Les programmes après 21 heures destinés principalement aux adultes, seront organisés par le Journal télévisé, les informations, les émissions culturelles, les divertissements, etc.

Avec ce projet de la grille des programmes, le volume hebdomadaire de diffusion sera à 55,5 heures, avec une augmentation de 12 à 14 heures par rapport à la grille actuelle.

Au Sénégal, le mercredi est un jour de congé pour les écoliers et mi-journée pour les élèves de l'enseignement secondaire. On tiendra compte de cette coutume, en débutant les émissions plus tôt que d'habitude avec les programmes éducatifs.

Si le volume des programmes étrangers demeure au niveau actuel, le pourcentage des productions nationales atteindra à peu près 68%. Et même si on introduit des programmes des pays tiers, le Japon ou autres pays, ce pourcentage ne pourra pas s'abaisser au dessous de 60%.

Tableau 3-7 Grille des programmes de la Télévision après la réalisation du Projet

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jouidi	Vendredi	Samedi	Dimanche
11							
12						Début Flash	Début Flash
13						Disco-shop	Variétés Nationales *
						Allo le 18	(Pencum Xaleyil) Pour les petits
14						13 H Samedi	13 H Dimanche
15						(Feuilleton)	Loisirs Dimanche *
						Documentair	
16			Pour les élèves (Educative)			l'Heritage	Divertissement
						Actual *	Variétés Sports etc.
17	Début Flash	Début Flash	Début Flash	Début Flash	Début Flash	Flash	
	Pour les petits	Pour les petits	Pour les petits	Pour les petits	Pour les petits	Pour les petits	
18	Comédie *	Antenne Jeunesse *	Antenne Jeunesse *	Antenne Jeunesse *	Antenne Jeunesse *	Génération 80 *	Teddungal
19	Clefs littéraires *	Regard *	Fenêtre sur l'éducation *	Sénégalbadiah *	Yeeté *	Stop danger * Activités * Jazz	Xam sa cossaan) / Dramatique Propos et à propos *
20	Journal anglais *	Journal anglais *	Journal anglais *	Journal anglais *	Journal anglais *	Journal anglais *	Journal anglais *
	Journal wolof *	Journal wolof *	Journal wolof *	Journal wolof *	Journal wolof *	Journal wolof *	Journal wolof *
	Documentaire *	Magazine soninké *	Magazine seereer *	Magazine pulaar *	Magazine mandinka *	Magazine joola *	Et si on en parlait *
21	Educative rurale *	Educative rurale *	Educative rurale *	Educative rurale *	Educative rurale *	Loto * Educative rural *	Rétro Dimanche
	Journal TV	Journal TV	Journal TV	Journal TV	Journal TV	Journal TV	Journal TV
22	(Film)	Dramatique / Variétés	Nature et Développement * Art et culture *	Reportage Dialogue	Point de vue / Dramatique *	Kaleidoscope	Feuilleton
23	Journal du soir	Journal du soir	Journal du soir	Journal du soir	Journal du soir	Journal du soir	Journal du soir
	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin
24						Divertissement	
						Fin	

*: Programmes éducatifs et culturels du Projet d'intensification

3-2-7 Problèmes des équipements actuels

La Maison actuelle de l'O.R.T.S est un immeuble construit en 1939, qui a été conçu initialement pour la radio, la télévision s'y est installée: cela fait que les locaux de la télévision sont constitués d'appartements aménagés en bureaux et cabines techniques. Cet aménagement s'est mal fait, la distribution des locaux est peu fonctionnelle. Cela fait que malgré la recherche de l'efficacité au niveau des productions et des diffusions des programmes, il est pratiquement impossible d'entreprendre des réparations et extensions des locaux, faute d'espaces disponibles. En outre, pendant la saison de pluie, la vétusté des installations laissant partout infiltrer les eaux de pluie, ne permet pas facilement de faire des réparations.

D'autre part, à l'exception des matériels *ENG (caméra léger de reportage) introduits en 1982, la plupart des matériels de diffusions introduits en 1974, sont vétustes et à la limite de leur durée de vie. Les matériels de diffusions radio-télévisées sont constitués par des pièces électroniques sophistiquées et des machines de précision qui, après 10 ans de service, suivant le type et les conditions d'utilisation, commencent à manifester les symptômes d'usure avec les pannes de plus en plus fréquentes, et de plus en plus coûteuses, de telle sorte qu'on est obligé de les remplacer.

Il serait d'ailleurs impossible de transporter les matériels et les systèmes actuels au nouveau Centre sans interrompre les émissions quotidiennes. De plus, il est incontestablement avantageux d'introduire au nouveau Centre les matériels du dernier modèle qui lui permettront de suivre la technologie moderne de diffusion radio-télévisée en continuel progrès.

Dans la demande du Gouvernement sénégalais, l'équipement pour développement de film couleur et l'équipement pour télécinéma sont sur la liste des matériels nécessaires, cependant, avec les progrès techniques de ces dernières années, les vidéo ont tendance à remplacer les films qui sont devenus désuets, par conséquent, les équipements de développement et de télécinéma ne seront pas nécessaires.

*ENG: Electronic News Gathering

La rentabilité de production des programmes de vidéo étant plus élevée que celle de film, avec une meilleure qualité de l'image, la vidéo pourra améliorer considérablement les qualités des émissions.

3-3 Cadres Généraux du Projet

3-3-1 Organisme d'exécution, système de gestion

Le présent Projet est exécuté par l'O.R.T.S, l'unique organisme national de radiodiffusion et de télévision placé sous la tutelle du Ministère de la Communication, en étroite collaboration avec Ministère du Plan et de la Coopération.

Comme avant, c'est l'O.R.T.S qui se chargera de la gestion de l'établissement après son achèvement.

3-3-2 Projet fondamental

La quantité et les dimensions des studios de radio et de télévision qui seront la base du projet sont définies de la manière suivante:

(1) Radiodiffusion

Comme il a été mentionné dans l'article précédent, en l'absence de projet d'augmentation d'heures de diffusion, le nombre de studios pour radio ne sera pas augmenté.

Sur le plan d'organisation des studios, les 2 chaînes, la chaîne National et la chaîne Inter, doivent émettre tous les deux simultanément, d'où la nécessité de prévoir 2 petits studios pour l'émission et également 2 studios pour la production des programmes, au total 4 studios (actuellement l'O.R.T.S dispose de 5 studios, or un des studios étant inutilisable en raison du vieillissement de ses installations, la production et l'émission sont assurées par les 4 autres).

Les petits studios pour l'émission auront une superficie nécessaire et suffisante pour la production des programmes en direct telles que le Journal parlé et les informations, et pour l'émission.

La figure 3-1 montre un studio de 15 m², dimension nécessaire et suffisante pour les productions des programmes du genre où un seul speaker fait des commentaires devant une table, ou 2 interlocuteurs s'entretiennent autour d'un microphone.

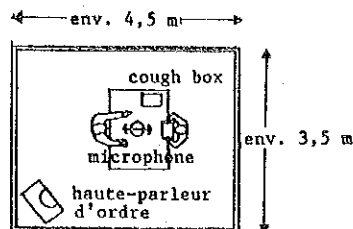


Figure 3-1 Plan d'un studio de 15 m²

Quant aux studios de production, en principe, un des deux studios est destiné pour la production des programmes de la chaîne Nationale, l'autre pour la production des programmes de la chaîne Inter. Ils sont exploités en général pour la production des programmes à caractère éducatif et culturel et également pour d'autres usages tels que production des programmes pour les stations régionales, enregistrement des différents bruits pour bruitages des programmes de la télévision, enregistrement des voix destinées au studio de post-synchronisation, etc.

Comme le type de production diffère suivant les programmes, il faudra donc prévoir un studio qui serait capable de produire toute sorte de programmes pour la radio de l'O.R.T.S, par exemple des entretiens entre plusieurs personnages, des théâtres radio-phoniques avec les effets de bruitage et des animations de musique de chambre, etc.

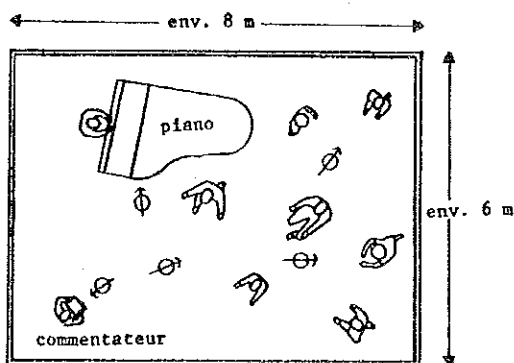


Figure 3-2 Plan d'un studio de 50 m²

Parmi les programmes du studio de l'O.R.T.S, ceux qui nécessitent le plus d'espace, ce sont les animations musicales. Calculons l'espace nécessaire du studio à l'aide d'un exemple d'une animation musicale menée par un groupe de musiciens accompagné d'un piano: l'espace nécessaire pour le piano et le pianiste:

$$3\text{m} \times 5\text{m} = 15 \text{ m}^2,$$

l'espace nécessaire pour les autres musiciens:

$$3 \text{ m}^2 \times 8 \text{ pers} = 24 \text{ m}^2$$

l'espace nécessaire pour le speaker et le microphone:

$$3\text{m} \times 3\text{m} = 9 \text{ m}^2$$

cela fait un total de 48 m², par conséquent, il faut prévoir un studio d'environ 50 m² au moins.

D'autre part, ajoutons que pour réaliser des productions avec un grand orchestre, avec un grand théâtre radiophonique, ou un débat entre plusieurs personnages, on utilisera comme auparavant, les théâtres, ou d'autres lieux en dehors de l'O.R.T.S.

(2) Télévision

Le plan d'organisation des studios de la télévision sera organisé à partir du planning des programmes (tableau 3-7), de la manière suivante:

- ① Les programmes seront classés suivant leur type de production.
 - Programmes qui doivent être produits dans le studio.
 - Programmes qui demandent des éléments d'extérieur, ou qui donnent plus d'effets s'ils sont produits à l'extérieur.
 - Programmes introduits de l'extérieur (étranger en général).

Les programmes de l'O.R.T.S se partagent en 2 catégories, ceux qui se produisent dans les studios et ceux qui se font à l'extérieur de l'O.R.T.S.

- ② Pour les programmes qui doivent être produits dans les studios, essayons de faire une simulation de l'emploi du temps des studios, en tenant compte de la nature des programmes, leur importance, leurs durées de production, etc. (tableau 3-8, 9*)

Dans sa requête adressée au Gouvernement du Japon, l'O.R.T.S estime que 3 studios sont nécessaires pour la télévision, mais la simulation de l'emploi du temps des studios montre que 2 studios peuvent largement faire face au projet d'augmentation des programmes. (tableau 3-7)

*Remarque: normalement, pour produire un programme de 30 minutes, il faut d'abord prévoir le temps pour les préparatifs, la mise en place des éclairages et microphones, la mise au point des caméras, puis le temps pour les essais, répétitions, prise de vues définitive, et débarrassages et remise en état du studio. On suppose que toutes ces manoeuvres doivent prendre environ 1 heure et demi.

Tableau 3-8 Emploi du temps pour la production des programmes du studio N° 1

	8H	9H	10H	11H	12H	13H	14H	15H	16H	17H	18H	19H	20H
Lundi			MAINTENANCE						Mixage	Teddungal	Sports		
Mardi		Soninké	Actuel			Regard			Propos	Variétés			
Mercredi		Seerseer	Génération 80						Loisirs Dimanche				
Jeudi		Pulaar	Sénégalie						Religion	(Fenêtre sur l'éducation)			
Vendredi		Mandinka	Point de vue						Xam'sa cosaan	Sports			
Samedi		Joola	Religion						Clefs littéraires				
Dimanche													

Tableau 3-9 Emploi du temps pour la production des programmes du studio N° 2

	8H	9H	10H	11H	12H	13H	14H	15H	16H	17H	18H	19H	20H
Lundi			MAINTENANCE				(EMISSION ET RECEPTION EN LIAISON PAR SATELLITE)					Flash, Journal anglais, J.wolof Journal TV, Journal du soir	
Mardi				PROGRAMME SPECIAL								ANTENNE ET EXPLOITATION DES EMISSION	
Mercredi				PROGRAMME SPECIAL								ANTENNE ET EXPLOITATION DES EMISSION	
Jeudi				PROGRAMME SPECIAL								ANTENNE ET EXPLOITATION DES EMISSION	
Vendredi				PROGRAMME SPECIAL								ANTENNE ET EXPLOITATION DES EMISSION	
Samedi				PROGRAMME SPECIAL								ANTENNE ET EXPLOITATION DES EMISSION	
Dimanche												ANTENNE ET EXPLOITATION DES EMISSION	

Le studio N° 1 est utilisé en principe pour les productions et enregistrements des programmes éducatifs et culturels. Plusieurs de ces programmes demanderont la participation des téléspectateurs, en vue d'attirer l'intérêt de plus grand nombre de téléspectateurs, et recueillir leurs opinions, etc.

Ce qui diffère un studio TV d'un studio radio, c'est son besoin d'assurer une distance suffisante entre les objets à prendre en image, les personnages ou les décors de studio, et la caméra de télévision. Cette distance est déterminée par la distance focale de l'objectif de la caméra, et par la surface photo-électrique de tube-couleur.

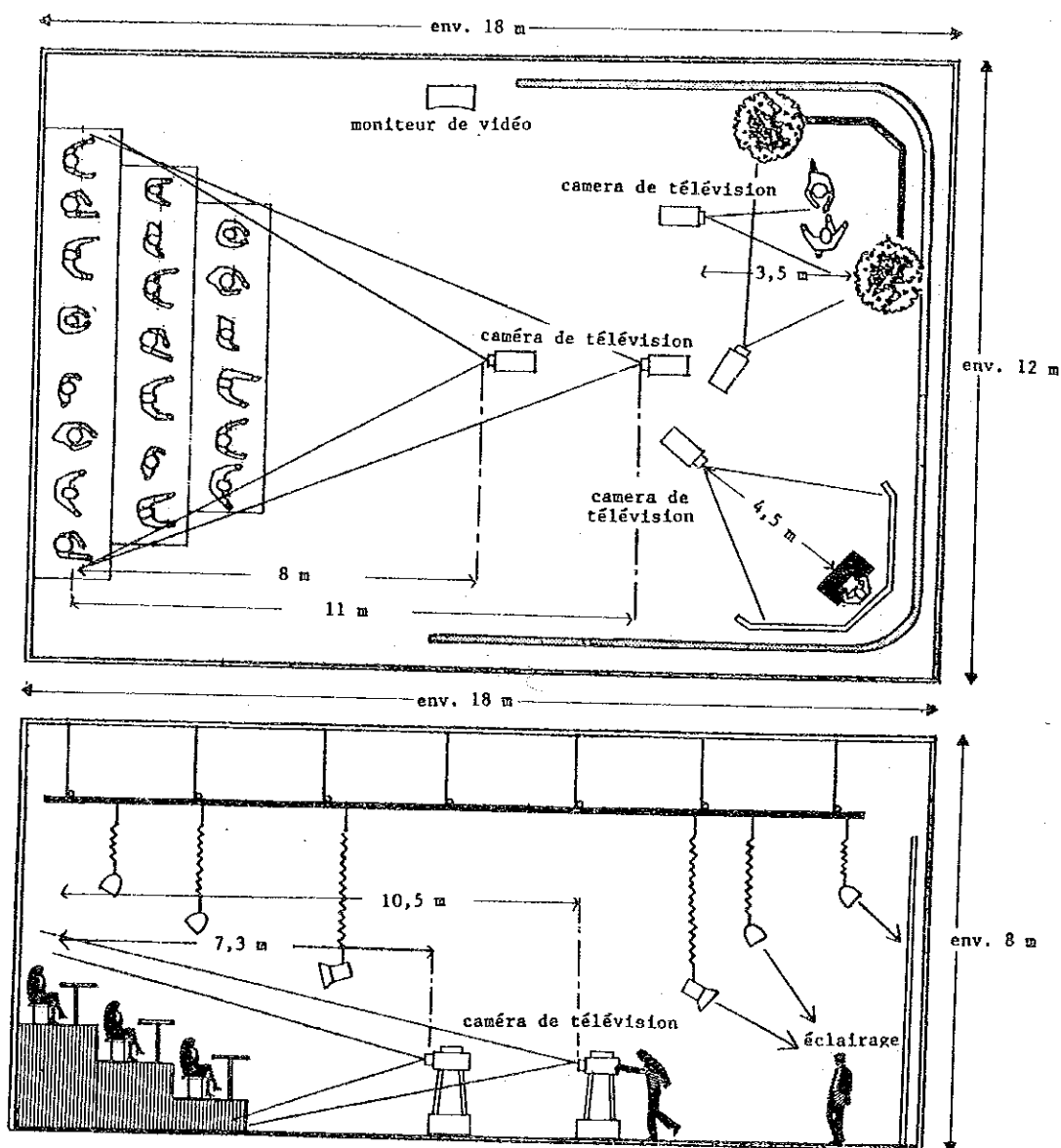


Figure 3-3 Studio TV de 200 m²

Le tableau 3-3 montre un aspect de production d'un programme avec participation d'une vingtaine de téléspectateurs au studio TV de 200 m². Pour la prise de vues de l'ensemble des téléspectateurs participants avec une caméra à objectif de 50 mm, il faudra prévoir une distance de 11 mètres entre l'objet de prise de vues et l'objectif de la caméra, et même s'il s'agit d'une caméra à objectif grand angle une distance focale de 8 mètres serait nécessaire.

Si on réalise la production d'un programme actuel de l'O.R.T.S, par exemple "Loisirs Dimanche", dans ce studio de 200 m², on pourrait installer 3 à 4 scènes animées de musiques légères et de variétés avec la participation des jeunes, que les caméras pourront poursuivre.

Par ailleurs, dans ce studio, les productions de 4 à 5 programmes auront lieu chaque jour (cf. tableau 3-8) et, pour assurer l'efficacité de son utilisation, il faudra préparer d'avance les décors pour 4 à 5 programmes. D'autre part, pendant la production des programmes, les caméras vont parcourir tout le studio à la poursuite de leurs objets de prise de vues ce qui nécessiterait la superficie de 200 m².

Quant au nombre de caméras nécessaires à ce studio, étant donné que les images de la télévision doivent changer à tour de rôle suivant la progression du programme, il faudra prévoir une caméra pour la prise de vues des téléspectateurs participants, une autre pour les acteurs et le commentateur, et encore une autre pour les documents et les motifs, etc, chacune s'occupant de son rôle. Ce qui fait qu'au moins 3 caméras seront nécessaires.

Le studio N° 2 sera utilisé en principe pour la production et l'émission des programmes en direct telles que le Journal télévisé, les informations et d'autres émissions, et également en tant que studio de continuité qui assure les liaisons entre les émissions. En général, s'il s'agit d'un studio de continuité, un commentateur ou un

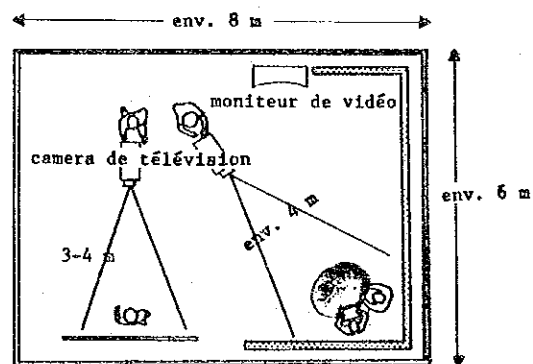


Figure 3-4 Studio TV de 50 m²

narrateur va se présenter, s'il s'agit d'un Journal télévisé ou les informations, 2 commentateurs vont se présenter sous forme d'entretien.

Pour un exemple d'un programme d'entretien (figure 3-4), si on tient compte de la distance nécessaire de 4 mètres entre la caméra et les personnages, et l'espace nécessaire permettant à la caméra de se déplacer pour les prise de vues des documents, ou d'autres objets afférents aux programmes, un espace d'au moins 50 m² (env. 6m x 8m) serait nécessaire.

Quant au nombre de caméras, vu la nécessité de progression du programme et changement des images, il faudra prévoir au moins 2 unités.

3-3-3 Aspects généraux du Site du projet

(1) Aspects généraux

La ville de Dakar dont l'urbanisme a été réalisé par les Français, s'étend sur 6 km de l'Est à l'Ouest, et 9 km du Nord au Sud. Elle se divise en 4 zones caractéristiques:

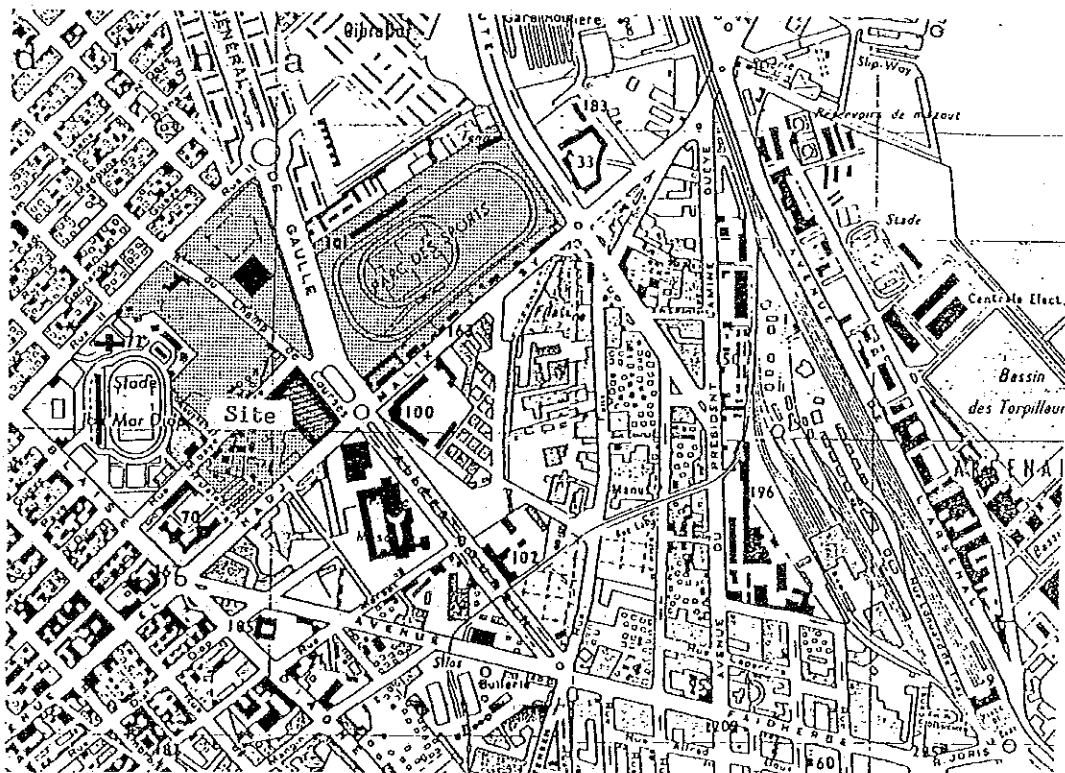
- Zone de Plateau:
 - Cette zone qui s'est développée autour du port et de la gare de chemin de fer, est le centre des activités administratives, financières et industrielles, où s'alignent des immeubles à plusieurs étages.
- Zone de Médina:
 - C'est un quartier populaire où s'entassent des magasins et maisons avec des ruelles étroites croisées en damier. Les bâtiments sont en général à un seul étage.
- Zone de Fann-Résidence:
 - C'est une zone des villas luxueuses au jardin spacieux sur la côte littorale.
- Zone de S.I.C.A.P.-HLM:
 - C'est une zone d'exploitation récente où s'alignent des immeubles, et des villas.

Le terrain prévu pour le Projet se trouve en face de la grande Mosquée, à la frontière de la zone du Plateau et de la zone de Médina mentionnées ci-dessus. La zone du Plateau où se situe l'actuel O.R.T.S, en raison de la centralisation des différents organismes durant ces dernières années, est en baisse sensible de sa fonction urbanistique. Pour résoudre cette situation, le Gouvernement du Sénégal prend l'initiative pour réexploiter la zone entourant l'ancien champ de course à proximité de la Grande Mosquée en vue de décentraliser et aménager les activités urbaines. C'est en quelque sorte la constitution d'un nouveau centre-ville: on y projette de construire les bâtiments suivants, dont une partie est déjà achevée:

- BHS (Banque de l'Habitat du Sénégal)
- BCEAO (Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest)
- Agence Nationale
- Building Communal (Ministère de l'Equipement) achevé
- CESAG (Centre Africain des Etudes Supérieures en Gestion) achevé

Aux environs du Site se trouvent également le Stade Iba Mar Diop, le Centre Médico-Scolaire et l'Institut d'Hygiène Sociale.

Tableau 3-5 Plan d'environnement du Site



Les 3 côtés du Site du Projet donnent sur les routes, parmi lesquelles le Boulevard Général De Gaulle reliant l'obélisque de l'Indépendance et la Grande Mosquée serait l'accès principal. Comme il s'y trouvait jadis un garage pour automobile, le terrain a un aspect plat dans l'ensemble. Du côté du Boulevard Général De Gaulle, la largeur de la façade du Site est d'environ 120m, et environ 70m de profondeur.

Le Site a une superficie de 10,000 m², qui peut être élargie jusqu'à 30,000 m² environ sur le côté sud-Est (arrière) pour le projet d'extension. Sur le Site, demeurent encore quelques bâtiments, mais ils ne tarderont pas à être dégagés avant le commencement des travaux.

(2) Etats des infrastructures

Les infrastructures pour l'alimentation en eau potable et l'évacuation des eaux, l'électricité, le téléphone, sont chacune assurée par les sociétés nationales à gestion autonome. Ces infrastructures sont bien entretenues car la zone où se trouve le Site est une zone de réexploitation de la Médina.

1) Alimentation en eau potable et évacuation des eaux

La Société Nationale d'Exploitation des Eaux du Sénégal (SONEES) gère et assure l'alimentation en eau potable et évacuation des eaux usées des 36 villes s'étendant sur tout le territoire du Sénégal. Dans la région de Dakar elle alimente 180.000 m³ par jour d'eau potable et traite les eaux usées.

En ce qui concerne la distribution au Site, les conduits étant déjà installés, il ne reste qu'à faire des travaux de connexion (Annexe 6).

2) Electricité

La Société Nationale d'Electricité (SENELEC) gère et assure l'électricité et a une capacité de 138.700 kW pour tout le pays. Jusqu'à présent la tension de l'électricité distribuée a été de 6.6 kV, mais pour la zone où se situe le Site, on avance un projet de modification de la tension à 30 kV.

3) Téléphone

Le Téléphone est géré et assuré par la Société Nationale des Télécommunications (SONATEL) ayant 20.000 circuits téléphoniques sur tout le territoire. Parmi lesquels 14.000 sont à Dakar, les réseaux téléphoniques se concentrent donc dans la capitale.

Comme il s'agit d'une zone de réexploitation, les travaux d'extension des circuits sont déjà amorcés, et en plus la SONATEL se trouve à proximité, de sorte qu'il n'y aura aucun problème concernant l'installation téléphonique au Site.

3-3-4 Aspects généraux des matériels et des équipements

La composition des matériels des principaux locaux définis à partir du projet d'amélioration des programmes, projet d'organisation et production des programmes, sont les suivants:

(1) Installations principales:

- a) 1 Studio TV (200 m²)
- b) 1 Studio TV (50 m²)
- c) 1 Salle TV Nodal
- d) 2 Studios Radio (50 m²)
- e) 2 Studios Radio (15 m²)
- f) 1 Centre de modulation pour Radio
- g) 1 Salle doublage
- h) 7 Salles de montage
- i) Salles et/ou locaux et une tour hertzienne nécessaires aux productions des programmes.

(2) Equipements Principaux

- a) Studio TV (200 m²):
 - 3 Caméras couleur (3 tubes)
 - 1 Mélangeur d'image
 - 1 Console de son
 - 2 Magnétophones
 - 2 Magnétophones à cassette
 - 2 Tourne-disques

- 2 Magnétoscopes 3/4 pouce (U-matic High Band)
 - 1 Jeu d'équipement d'éclairage
- b) Studio TV (50 m²)
- 2 Caméras couleur (3 tubes)
 - 1 Mélangeur d'image
 - 1 Console de son
 - 2 Magnétophones
 - 2 Magnétophones à cassette
 - 1 Générateur de caractère
 - 2 Magnétoscopes 3/4 pouce
 - 1 Jeu d'équipement d'éclairage
- c) Salle TV Nodal:
- 1 Distributeur de signaux d'image
 - 1 Distributeur de signaux de son
 - 1 Générateur et distributeur de signaux synchroniques
 - 1 Convertisseur de mode TV
- d) Studios Radio (pour chaque studio de 50 m² x 2, 15 m² x 2):
- 1 Console de son (12 entrées)
 - 2 Magnétophones
 - 2 Magnétophones à cassette
 - 2 Tourne-disques
- e) Centre de modulation pour Radio:
- 1 Distributeur de signaux de son
- f) Studio doublage:
- 1 Console de son
 - 1 Magnétophone multipiste
 - 2 Magnétophones
 - 2 Magnétophones à cassette
 - 2 Tourne-disques
 - 1 Magnétophone 3/4 pouce (U-matic High Band)
 - 1 Synchroniseur
- g) Salles de montage (4 PAL, 3 SECAM): pour chacune PAL;
- 2 Magnétoscopes 3/4 pouce

Pour chacune SECAM (transférer l'équipement actuel);

2 Magnétoscope 3/4 pouce

2 Moniteurs couleur

h) Salle ENG

2 Caméras couleur avec magnétoscope (PAL)

1 Jeu de Caméras avec magnétoscope (SECAM, transférer l'équipement actuel)

3-3-5 Projet du personnel

A l'heure actuelle, sous le Directeur Général, l'organisation de l'O.R.T.S se compose de 4 directions: Direction Générale, Direction Technique, Direction de la Radiodiffusion, Direction de la Télévision. Les différents services et divisions de chaque direction sont clairement définis et le système administratif est également bien établi. (2-2-2)

L'O.R.T.S, à l'aide d'un personnel de 434 effectifs au total diffuse des émissions à partir des 2 chaînes de la Radio, chaîne Nationale et chaîne Inter, et une chaîne à la télévision, et également contrôle des émissions des stations régionales.

On constate que le système de l'O.R.T.S est relativement compact et géré de façon efficace, en comparaison avec des organismes homologues des autres pays en voie de développement. Cet aspect est étroitement lié à la directive du Ministre de l'Information et des Télécommunications, et aux efforts des administrateurs de l'O.R.T.S.

Les émissions radio-télévisées sont diffusées continuellement tous les jours avec stabilité et sans causer de difficulté. Les matériels subissent des entretiens réguliers et les matériels vétustes sont également maintenus dans un état relativement bon et toujours utilisés.

L'O.R.T.S a confiance en lui en ce qui concerne la gestion générale du personnel et affirme disposer d'un système qui pourrait faire face au projet de l'accroissement des moyens de diffusion, prévoyant déjà un personnel composé de techniciens, agents de programmes et journalistes capables d'assurer l'exploitation et la maintenance des matériels dans les meilleures conditions.

Considérant l'état actuel de l'O.R.T.S, on pourrait juger qu'après l'achèvement du Projet, il pourrait faire face sans difficulté à l'accroissement des moyens techniques et des capacités de diffusion, et à l'utilisation et l'entretien des nouveaux matériels introduits.

On examinera le projet du personnel après l'achèvement du Projet.

(1) Organisation actuelle du personnel:

Sur l'organisation et le système du personnel de l'O.R.T.S (cf. 2-2-2)

•	Direction Technique	168 personnes
	technique de télévision	76
	technique de radio	60
	technique de maintenance	17
	secrétariat	15
•	Direction de la Radiodiffusion	89 personnes
	production des programmes	47
	journal parlé	34
	Secrétariat	8
•	Direction de la Télévision	58 personnes
	production des programmes	32
	journal télévisé	18
	Secrétariat	8
•	Direction Générale	119 personnes
	Total	434 personnes

(2) Examen d'organisation du personnel:

Après l'achèvement du Projet, les programmes vont s'améliorer en qualité et augmenter en quantité, avec l'accroissement des équipements et des matériels de diffusion. Dans ce paragraphe, on essaiera de réexaminer l'organisation du personnel de la Direction Technique, de la Radiodiffusion et de la Télévision après l'achèvement du Projet.

1) Direction Technique:

La Direction Technique s'occupe de toutes les opérations techniques relatives à la production des programmes et à l'émission de la Radiodiffusion et de la Télévision. En particulier, le personnel de la section de l'émission continue à travailler en relais même les dimanches et les jours fériés, d'où un système de travail par 3 équipes de relève pour la radio, et par 2 équipes pour la télévision apparaît nécessaire.

(N.B) Indice pour déduire le nombre du personnel:

(a) Cas d'un agent de production des programmes

Nombre de jours de production par an (jours de repos: dimanche et jours fériés): $365j - 52j - 14j = 299$ jours

Si on suppose qu'un agent dispose de 24 jours de congé par an:

Nombre de jours de travail par an:

$299j - 24j = 275$ jours

d'où l'indice (a) = $299j/275j \approx 1,1$

(b) Cas d'un agent de l'émission des programmes:

Nombre de jours de diffusion: 365 jours

Nombre de jours de travail par an: 275 jours

d'où l'indice (b) = $365j/275j \approx 1,33$

A partir de ces indices, on déduit le nombre du personnel nécessaire à la Direction Technique:

- Technique de la radiodiffusion:

• Studio radio:

(production des programmes: 50 m²):

$2 \text{ pers} \times 2 \text{ studios} \times 2 \text{ équipes} \times 1,1(a) = 8,8 \rightarrow 9 \text{ pers}$

(émission: 15 m²):

$2 \text{ pers} \times 2 \text{ studios} \times 3 \text{ équipes} \times 1,33(b) = 15,9 \rightarrow 16 \text{ pers}$

• Reportage:

(OB-Van): $2 \text{ pers} \times 2 \text{ véhicules} \times 1,1(a) = 4,4 \rightarrow 5 \text{ pers}$

(enregistrement du Journal parlé):

1 pers×12 NAGRA×1,33(b)= 17 → 17 pers

• Centre de modulation pour radio:

2 pers×3 équipes×1,33(b)=7,9 → 8 pers

• Contrôle technique → 4 pers

Total 59 pers

- Technique de la télévision:

• Studio TV

(production des programmes: 200 m²)

*TD1, C3, A1, L1, VE1, Artistique 1 Total: 8 pers

8 pers×2 équipes×1,1(a)=17,6 → 18 pers

(émission: 50 m²):

TD1, C2, A1, L1, VE1, Art 1: Total 7 pers

7 pers×2 équipes×1,33(b)=18,6 → 19 pers

• Doublage: 2 pers×2 équipes×1,1(a)=4,4 → 5 pers

• Montage VIR: 1 pers×7 salles×1,33(b)=9.3 → 10 pers

• reportage: 2 pers×11 unités×1,1(a)=24,2 → 25 pers
(OB-Van,ENG) (nombre de sorties d'OB-Van étant limité, les 30 personnes doivent s'arranger entre eux)

• Salle TV Nodal:

1 pers×2 équipes×1,33(b)=2,66 → 3 pers

• Contrôle technique → 4 pers

Total 84 pers

* TD : Technical Director (Directeur Technique)

C : Camera (Caméra)

A : Audio (Son)

L : Lighting (Eclairage)

VE : Vidéo Engineer (Ingénieur Vidéo)

- Technique de maintenance:

Par rapport à l'état actuel, il y aura quelque augmentation au niveau des équipements techniques, un studio TV, des matériels d'ENG et de montage VTR, mais la rénovation des installations et l'amélioration de leur stabilité permettront aux 17 agents de maintenance de répondre suffisamment aux besoins.

Pour la Direction Technique, on comparera le nombre du personnel actuel et celui du projet: (tableau 3-11)

Tableau 3-11

	Actuel	Projet
technique radio	60	59
technique TV	76	84
technique maintenance	17	17
secrétariat	15	15
Total	168	175 (+7 pers)

D'après ce tableau, on constate qu'il y aura un agent superflu pour la section technique radio, par contre dans celle de technique TV, il y aura un manque de 8 effectifs. Cela fait que dans l'ensemble de la Direction Technique, il faudra augmenter 7 effectifs, mais ce manque sera comblé lorsque tous les agents techniques de radio et de télévision seront intégrés (surtout les agents travaillant à l'extérieur).

Toutefois, il faudra envisager un programme de formation en technique TV par exemple, pour le personnel technique radio.

2) Direction de la radiodiffusion:

La Direction de la Radiodiffusion est chargée du planning, de la production et de la mise en scène des programmes pour les chaînes Nationale et Inter de la radiodiffusion.

Pour le moment il n'y aura pas d'augmentation d'heures d'émission pour la radiodiffusion, cependant il faudra intensifier les émissions destinées au monde rural, et celles à caractère culturels et éducatifs. Après la réalisation du Projet, les programmes culturels et éducatifs (Annexe 8) seront produits, soit par un seul PD*, soit par plusieurs PD, cela dépend de la nature des programmes, on pourra estimer que le nombre de programme correspond au nombre de PD. Selon l'Annexe 8, le nombre des programmes étant 35, les 47 agents de production actuels (y compris les 9 contrôleurs du budget de production) pourront donc faire face aux besoins.

De même, pour les programmes d'informations et de Journal parlé, un projet d'augmentation de programmes n'existant pas, les 34 effectifs actuels seront alors suffisants.

* PD : Programme Director (Réalisateur)

3) Direction de la Télévision

La Direction de la Télévision est chargée du planning, de la production et de la mise en scène des programmes de la télévision. Le volume des heures de diffusion pourrait être porté à 55,5 heures par semaine lors de la réalisation du Projet, au lieu de 40 à 42 heures actuellement, il y a donc une augmentation de 13 à 15 heures. Par conséquent, certaines émissions subiront une prolongation de la durée de diffusion, certaines seront diffusées toutes les semaines au lieu de tous les 15 jours, et d'autres seront créées nouvellement.

Lors de la réalisation du Projet, le nombre des émissions sera porté à 42 dont les 29 seront des émissions culturelles et éducatives, et les 13 autres des émissions d'informations et de Journal télévisé. (Annexe 8)

Actuellement, 32 agents de production et 18 agents d'information sont affectés à la Direction de la Télévision, ce personnel pourrait faire face à la situation future, sans augmenter son effectif.

3-4 Coopération Technique

Actuellement, la Maison de l'O.R.T.S de Dakar dispose d'un personnel de 434 agents au total, dont l'organisation est mentionnée dans le paragraphe 2-2-2.

Par ailleurs, dans le service des programmes de diffusion, à part ceux qui ont été mentionnés dans l'article précédent, 103 producteurs extérieurs sont inscrits actuellement, chargés principalement du planning et production des programmes en langues nationales, et des programmes à caractère religieux.

Dans ce contexte, l'O.R.T.S considère que le personnel dont il dispose actuellement, pourrait largement faire face à l'augmentation du nombre d'heures de diffusion, à l'enrichissement des programmes, et à l'accroissement des matériels, de sorte qu'il n'envisage pas d'accroître son personnel.

Cependant, pour arriver à améliorer la qualité des émissions, il faudra introduire une technologie nouvelle dans le domaine de la technique de production des programmes. Pour cela, l'O.R.T.S a adressé au Japon une demande de la Coopération Technique.

Le contenu de la demande est précisé comme suit:

1) Envoi d'experts japonais

Précédant l'achèvement du Projet (2 à 3 mois d'avance), les experts suivants seront envoyés:

- Production des programmes éducatifs: 1 expert pour 2 ans
- Technique de studio: 1 expert pour 2 ans

2) Formation de personnel au Japon:

Avec l'exécution du Projet, un stage de formation au Japon sera mis à la disposition du personnel de contrepartie de l'O.R.T.S (stage collectif)

- production des programmes éducatifs de la télévision: 2
 - technique de studio: 2
 - technique de maintenance: 2
- 3) Fourniture de 2 jeux de séries de programmes éducatifs (52 programmes x 2 séries) pour une période d'un an.

CHAPITRE IV PLAN DE BASE

CHAPITRE IV PLAN DE BASE

4-1 Directives des Plans de Construction

Sur les résultats des études du Plan de Base, nous définissons les directives de base des plans de constructions qui consistent à :

- (1) élaborer, en tenant compte des projets futurs et conditions des environnements, un plan d'utilisation efficace du terrain répondant bien aux objectifs du Projet.
- (2) utiliser, dans la mesure du possible, les méthodes de construction et de matériaux locaux, après avoir étudié à fond les conditions naturelles et le mode de vie du pays, réfléchi à la forme architecturale la plus digne du pays, et saisi les conditions locales de construction.
- (3) essayer de donner le plus grand effet possible à la construction avec des coûts d'ouvrage les moins élevés possible, tout en assurant leur fonctionnement.
- (4) concernant le projet de gestion des entretiens de bâtiment, au moment du choix des matériaux, méthodes de construction et équipements, tenir à ce que l'attention soit portée à la facilité d'entretien des matériaux pour réduire au maximum les frais d'exploitation.
- (5) Pour le projet d'équipement, choisir des systèmes et des matériels, en tenant compte de leur durabilité et leur facilité de manipulation.
- (6) Etablir le degré approprié de la qualité du Projet en tant que projet de la Coopération Financière Non-Remboursable, après avoir bien examiné selon les objectifs de l'Etablissement et les directives mentionnées ci-dessus.

4-2 Examen des Conditions des Plans de Construction

Parmi les directives des plans de construction de l'article précédent, en ce qui concerne les conditions naturelles et les conditions de construction locales, on examinera spécialement les matières suivantes:

(1) Conditions naturelles

1) Ensoleillement:

Etant donné la spécificité des fonctions de l'établissement, la disposition des bâtiments seront rationnelle pour éviter l'ensoleillement et également les murs et les fenêtres seront disposés avec précaution.

D'autre part, on essaiera d'alléger les frais de fonctionnement en diminuant les charges de climatisation des locaux qui seront climatisés, par des mesures d'utilisation des matériaux isolants contre les chaleurs rayonnantes venant des toits afin d'atténuer leurs influences à l'intérieur des locaux.

2) Sable:

A Dakar, on dit qu'à la saison sèche de novembre à mai, il arrive que la visibilité atteigne seulement 2 mètres à cause des corpuscules des sables venus du désert de Sahara. Comme les châssis en aluminium ordinaires vendus dans les magasins ne pourront pas empêcher les sables de pénétrer à l'intérieur des bâtiments, les méthodes d'ouverture et de fermeture ou la structure de ces châssis seront étudiée avec précaution.

3) Aération:

Tout le long de l'année, Dakar reçoit le vent du Nord ou du Nord-Ouest. Les locaux auxquels le vent ne pose pas de problème sur leurs fonctionnements recevront dans la mesure du possible le vent naturel, pour qu'on puisse alléger le coût de construction et les frais de fonctionnement.

4) Bruits:

On élaborera un plan de dispositions des bâtiments et des fenêtres susceptibles d'isoler les bruits de circulation des voitures venant du Boulevard Général de Gaulle et du côté de la

Grande Mosquée, et le brouhaha des foules rendant visite à la Grande Mosquée.

5) Sol dilatable, submergement du terrain:

On prévoit que le sol du Site du Projet se dilate en présence d'eau. De plus, on craint que le terrain du Site soit submergé pendant la saison de pluie. Pour résoudre ces problèmes, on élèvera le niveau du plancher de rez-de-chaussée au-dessus du sol. Du point de vue de fonctionnement de l'établissement, cette mesure sera efficace pour effectuer des livraisons des décors par des camions.

(niveau de rez-de-chaussée = niveau du sol + 80 cm environ)

(2) Conditions de construction locales:

1) Bureau de contrôle

Au Sénégal, toute entreprise, architecturale ou non (par exemple, construction du navire), se portant sur les calculs des constructions doit subir obligatoirement le contrôle de ce service. Ce service effectuera l'examen des plans de construction, la vérification des travaux de construction et la vérification à l'achèvement, dont les frais nécessités seront automatiquement inclus dans les coûts des constructions. Le certificat d'achèvement émis par ce service permettra d'avoir une assurance de 10 ans après l'achèvement, ainsi l'entreprise de construction locale sera protégée contre les accidents des constructions.

2) Normes des matériaux de construction:

Les produits français étant aisément négociables, la norme française (NF) est courante. Les matériaux livrés sur place et qui nécessitent des normes sont tous normalisés à NF. Notamment, les calculs des constructions et les plans des installations transformatrices d'électricité qui demandent des permis et des autorisations ont pour condition d'être normalisés à NF.

3) Demande de construction

Le maître de l'ouvrage (l'O.R.T.S dans le présent Projet) présente à la Direction de l'Urbanisme et de l'Architecture le